



LE DEVOIR

L'Argentine plonge dans le chaos



Les émeutes des quatre derniers jours ont fait au moins 22 morts à Buenos Aires et entraîné la démission du gouvernement.

AGENCE FRANCE-PRESSE

La rue obtient la démission du président

REUTERS

Buenos Aires (Reuters) — Le président argentin Fernando de la Rúa a démissionné hier, cédant à la pression populaire au terme de quatre jours d'émeutes et de pillages provoqués par la politique d'austérité, qui ont fait au moins 22 morts et entraîné la démission du gouvernement.



Fernando de la Rúa

La démission du chef de l'État a été annoncée officiellement par le secrétaire général de la présidence, Nicolas Gallo, et accueillie par des cris de joie par des Argentins descendus dans les rues de Buenos Aires pour l'occasion. Des témoins ont ensuite rapporté que le président démissionnaire avait quitté son palais à bord d'un hélicoptère.

De la Rúa, 64 ans, a expliqué sa décision par le refus de l'opposition péroniste de prendre part à un gouvernement d'«union nationale», comme il le lui avait demandé auparavant. «Je fais appel aux péro-

VOIR PAGE A 10: DÉMISSION

« Ce pays finit toujours par avoir ta peau »

FRANCIS HUERTAS LIBÉRATION

Buenos Aires — Depuis un an, Cristina, 47 ans, petite brune au regard rieur, passe sa vie dans une épicerie du quartier populaire de Montserrat. Le local de quatre mètres sur quatre est surchargé de produits divers, du pain au chewing-gum en passant par le jambon ruisseau ou le vin de table. En ces journées de pillages, Cristina n'ouvre la grille de fer qu'aux visages connus. Ou aux enfants qui, à la nuit tombée, viennent quémander un morceau de pain. «Il y en a de plus en plus...» En temps normal, Cristina gagne 1500 \$ par mois.

Depuis quatre ans, José, 47 ans, regard désabusé et coup de klaxon rageur, passe sa vie au volant d'une Peugeot 504 qui ne lui appartient pas. Il est peon de taxi. Il travaille 16 heures par jour et gagne entre 600 et 800 \$ par mois.



VOIR PAGE A 10: PEAU

Cristina Dauphin, dont le grand-père était basque français, est mariée depuis 1984 avec José Getino, descendant d'immigrés espagnols. Ils ont trois enfants: Mariana, 21 ans, Pablo, 17 ans, et Maria de los Angeles, 16 ans. Leur histoire est celle d'une famille qui a cru toucher le ciel mais qui est lourdement retombée sur terre.

Pendant des années, la famille Getino-Dauphin a appartenu à ce que les Argentins appellent la *clase media-alta*, une classe moyenne qui vivait très bien et rêvait d'encore mieux.

José était libraire. Il a commencé par vendre des magazines dans la rue. En 1975, il a ouvert un premier magasin à Munroe, dans la banlieue nord-ouest. Puis il s'est lancé dans le livre scolaire et ce fut le boom. Vingt ans plus tard, il possédait quatre boutiques de plus à Buenos Aires. Expo-Livro, sa chaîne de librairies, employait 130 personnes et jusqu'à 250

Assurance parentale

Québec poursuit Ottawa

En cas de défaite, le fédéral devrait abandonner son programme partout au pays

MARIO CLOUTIER DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Québec ira jusqu'au bout, et probablement jusqu'en Cour suprême, dans le but de créer son propre régime de congés parentaux. La ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, Linda Goupil, a décidé de jouer le tout pour le tout dans sa poursuite contre Ottawa en attaquant la constitutionnalité du programme fédéral de prestations de maternité.

Tant qu'à mener bataille, Québec sort donc l'artillerie lourde de la Constitution et s'attaque au droit d'Ottawa d'investir un champ provincial en contestant l'existence même d'un programme social comme les congés parentaux fédéraux. Le gouvernement Landry tentera de faire invalider les articles 22 et 23 de la Loi sur l'assurance-emploi, qui déterminent le fonctionnement de ce programme fédéral.

Le conseil des ministres en a décidé ainsi mercredi et le procureur général officialisera cette cause en janvier par un renvoi devant la Cour d'appel. Québec vise la jugulaire puisque si Ottawa devait perdre ce duel judiciaire, c'est tout le programme fédéral de prestations de maternité financé par les cotisations à l'assurance-emploi qui serait invalidé, et ce, partout au pays.

«Les répercussions pour le gouvernement fédéral quand le Québec aura gain de cause [...] vont être assez dérangeantes si toutes les autres provinces se mettent à réclamer leurs cotisations», a déclaré le ministre Goupil hier.

La ministre d'État à la Famille et à l'Enfance pense que la poursuite québécoise devient un argument de poids qui pourrait en fin de compte faire bouger le

Goupil conteste la constitutionnalité de la loi fédérale

VOIR PAGE A 10: ASSURANCE

ÉCONOMIE

AT&T se replie sur la téléphonie

À lire en page A 7

Maurice Boucher réclame 30 millions de Québec

BRIAN MYLES LE DEVOIR

Maurice Boucher réclame 30 millions de dollars du gouvernement du Québec pour un présumé complot qui lui a fait perdre deux ans de sa vie, seul au fond d'une prison, une situation qualifiée de «torture psychologique» par le nouveau venu dans son équipe de défense, le célèbre avocat Robert Lemieux.

La poursuite de 30 millions vise l'ex-premier ministre Lucien Bouchard, son successeur Bernard Landry, le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, et le procureur général du Québec, Robert Lemieux allégué dans le document que M. Boucher est victime de «violations massives et sans précédent de ses droits fondamentaux, pour accusation négligente non fondée, emprisonnement illégal et discriminatoire depuis deux ans, atteinte à sa réputation et autres dommages moraux».

Maurice Boucher, considéré par la police comme

VOIR PAGE A 10: BOUCHER

Léopold Sédar Senghor

Le père de la négritude s'éteint à 95 ans

D'APRÈS REUTERS ET L'AGENCE FRANCE-PRESSE

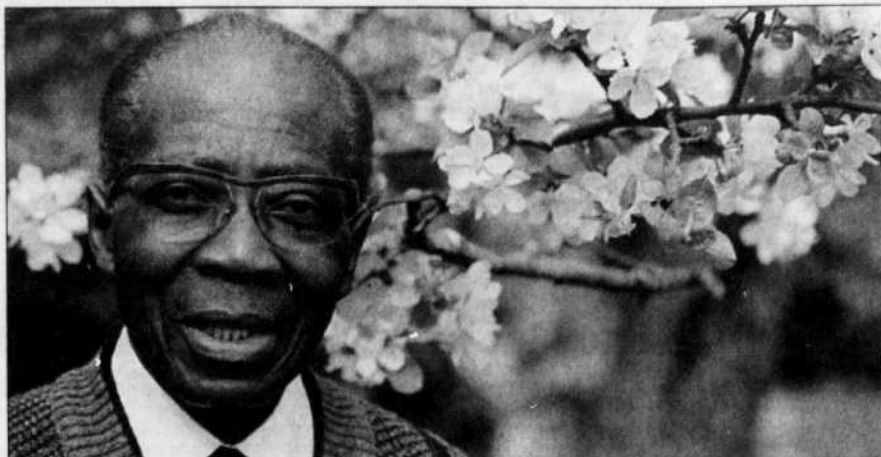
Paris — L'ancien président sénégalais Léopold Sédar Senghor est mort hier à l'âge de 95 ans. Figure historique de l'Afrique postcoloniale, celui qui fut le premier président du Sénégal indépendant de 1960 à 1980 s'est éteint vers 16h30 à son domicile de Verson, près de Caen, dans le Calvados, où il s'était retiré depuis plusieurs années, at-on appris auprès de la lé-

gion de gendarmerie de Basse-Normandie.

Universitaire, membre de l'Académie française, il était également un poète de renom international, inventeur de la négritude.

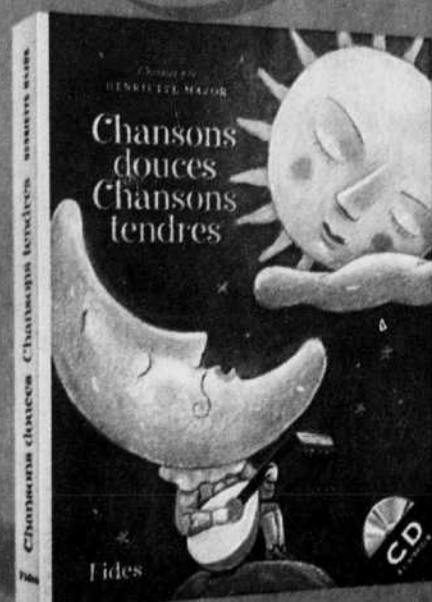
Dans un communiqué, Jacques Chirac a rendu hommage à «l'une des plus grandes figures contemporaines de l'humanisme» et un «magnifique passeur de cultures». «La poésie vient de perdre un maître, le Sénégal, un homme d'État, l'Afrique, un visionnaire, et la

VOIR PAGE A 10: SENGHOR



AGENCE FRANCE-PRESSE

HENRIETTE MAJOR CHANSONS DOUCES, CHANSONS TENDRES



Un autre succès extraordinaire!

128 PAGES • CD • 24,95 \$



INDEX

7	783131000689	9	
Annonces.....	B 6	Monde.....	B 7
Avis publics ..	B 8	Mots croisés ..	B 6
Bourse.....	A 6	Météo.....	B 4
Cinéma.....	B 10	C'est la vie.....	B 1
Culture.....	B 9	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 8	Télévision.....	B 9
Idées.....	A 9	Tourisme.....	B 4

EMBALLEZ-VOUS POUR UNE JAGUAR

Événement des Fêtes

Jusqu'au 31 décembre

Quelle sera votre récompense après votre visite à notre événement des Fêtes « Emballez-vous pour une Jaguar », pour y acheter une Jaguar en cadeau? Une vénération sans faille et des larmes de reconnaissance.



S-TYPE 2002

3,9%* Location-bail jusqu'à 48 mois sur tous les modèles S-TYPE 3.0 et 4.0 2002 avec groupe Sport en option en inventaire. Aucun dépôt de garantie requis.

X-TYPE 2002

3,9%* Location-bail jusqu'à 48 mois sur tous les modèles X-TYPE 3.0 2002 à transmission intégrale de série en inventaire. Aucun dépôt de garantie requis.



www.jaguar.ca

L'art de la performance |  JAGUAR

*Sur approbation du crédit, offre de financement/crédit de 3,9 % pendant une durée maximale de 48 mois sur les modèles X-TYPE 3.0 et S-TYPE 3.0 et 4.0 avec groupe Sport en option pour un locataire au détail admissible. Exemple : location-bail d'une X-TYPE 3.0 avec peinture métallisée, toit ouvrant vitré et groupe Climat pour 699,00 \$ par mois à un taux annuel de location de 3,9 % et un bail de 39 mois pour un locataire au détail admissible, avec versement initial de 3 897,36 \$ ou échange d'une valeur équivalente, sur approbation du crédit. Obligation locative totale de 31 158,36 \$, valeur résiduelle de 27 713,40 \$. Coût total au comptant sans location-bail de 53 295 \$. Coûts d'emprunt de 5 576,76 \$ ou 10,5 %. Calcul présenté à titre d'exemple seulement. Certaines conditions et une limite de 52 000 km sur 39 mois s'appliquent. Des frais de 25 cents du km, plus taxes applicables, s'appliquent au kilométrage excédentaire. Un versement initial ou un échange d'une valeur équivalente peuvent être exigés en fonction de l'approbation du crédit. Première mensualité et fret (670 \$) exigés. Cette offre de financement/crédit ne peut pas être combinée avec d'autres. Elle ne comprend pas les frais d'immatriculation, l'assurance, les frais administratifs ni toutes les taxes applicables. Les concessionnaires peuvent louer à un prix inférieur. Offre d'une durée limitée, qui peut être annulée à tout moment sans préavis. Demander tous les détails à un concessionnaire. Pour obtenir l'adresse du concessionnaire le plus proche, appeler le 1-800-4-Jaguar ou visiter le site www.jaguar.ca.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Une décision de la Commission d'accès à l'information

IMS peut continuer à cueillir de l'information sur les ordonnances

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

IMS Health Canada, filiale de la multinationale de l'information sur la santé, pourra continuer à recueillir à des fins commerciales des renseignements nominatifs sur les médecins québécois et les ordonnances qu'ils rédigent, même si une décision de la Commission d'accès à l'information (CAI) entrave cette pratique.

C'est ce que prévoit le projet de loi 75 «modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé», déposé hier par le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Joseph Facal.

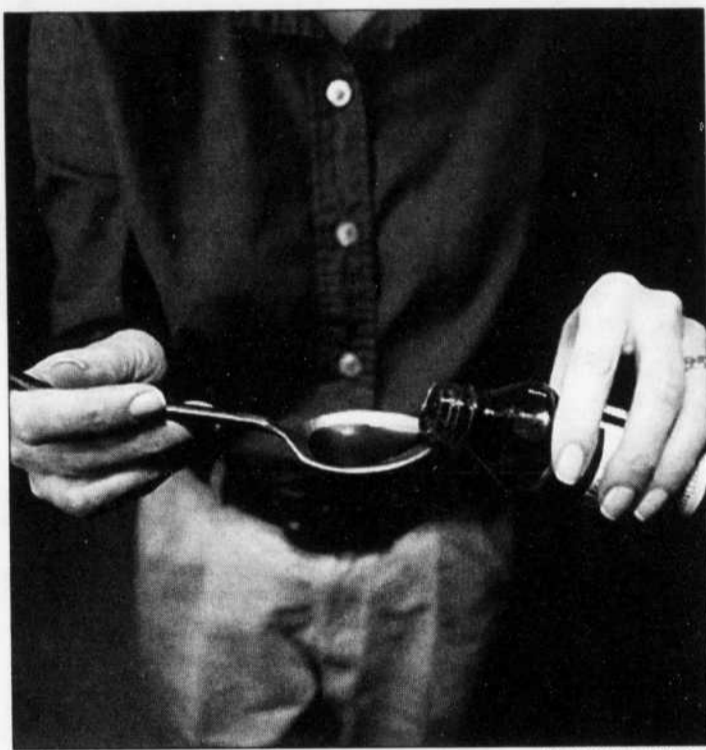
Grâce à ce projet de loi, IMS Health obtiendra gain de cause après avoir été déboutée devant la Cour du Québec il y a deux semaines dans une contestation d'une décision de la CAI qui s'était penchée sur les pratiques de la multinationale au Québec.

Au cabinet du ministre Facal, on souligne que le gouvernement s'était montré sensible aux arguments de nature économique que l'entreprise a présentés lors de la commission parlementaire sur le projet de loi 122 révisant la Loi sur l'accès à l'information. La multinationale emploie 300 personnes à Pointe-Claire. Elle a investi 15 millions dans ces installations et 100 personnes sont affectées à la cueillette et au traitement de l'information sur la consommation de médicaments au Québec.

Profils d'ordonnance

IMS Health achète des données auprès des pharmacies du Québec sur les ordonnances faites par les médecins. Avec cet-

La Commission d'accès à l'information avait décidé qu'IMS Health devait obtenir le consentement écrit des médecins pour obtenir et traiter des renseignements personnels sur leur pratique. Un projet de loi veut changer cela afin de faciliter la vie de la multinationale.



IMS Health achète des données auprès des pharmacies du Québec sur les ordonnances faites par les médecins.

te masse de données où figurent le nom des médecins traitants et les médicaments qu'ils prescrivent, l'entreprise confectionne des profils d'ordonnances pour un médicament précis et pour un groupe de 10 à 30 médecins. Ces données peuvent être comparées au profil d'ordonnances d'un mé-

decin en particulier. À cet égard, les compagnies pharmaceutiques achètent ces données d'IMS Health, jugées précieuses, et les refilent à leurs dynamiques représentants.

Or, en août dernier, la CAI a examiné la façon de procéder d'IMS Health et l'a jugée non

conforme à la loi. L'organisme exigeait notamment — et c'est l'élément le plus contraignant pour IMS Health — que l'entreprise demande un consentement écrit de tous les médecins pour obtenir les renseignements sur eux qu'elle achète des pharmacies. Dans les faits, cette exigence de la CAI entravait considérablement les activités de la compagnie.

Exigence éliminée

Le projet de loi 75 élimine cette exigence du consentement écrit. Les médecins devront être «avisés périodiquement des usages projetés et des fins recherchées». Plutôt que de consentir expressément, ils devront obtenir «une occasion valable de refuser» que leur dossier soit utilisé par IMS Health. En outre, les données colligées ne pourront être communiquées que par un regroupement qui ne permet pas d'identifier un acte professionnel spécifique d'un professionnel. Enfin, la CAI conserve le droit de refuser d'émettre une autorisation pour des activités visant des renseignements personnels sur la pratique des médecins.

À l'origine, les dispositions contenues dans le projet de loi 75 devaient faire l'objet d'un amendement ajouté au projet de loi 122, qui en était à l'étape de l'étude article par article. Mais comme le sort du projet de loi est incertain, compte tenu de l'opposition pugnace des libéraux, le gouvernement a décidé de faire de cet amendement un projet de loi distinct afin d'accommoder IMS Health le plus rapidement possible. Le projet de loi 75 devrait être adopté lors de la session de printemps.

Brent Tyler a gain de cause

Un jeune Nigérian obtient le droit à l'école anglaise

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

La cavale juridique de Brent Tyler continue. L'avocat et président du groupe de pression anglophone Alliance Québec a remporté une nouvelle victoire devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ), qui a accordé à un jeune Québécois né à l'étranger le droit de fréquenter l'école publique anglaise.

Au Nigeria, le jeune John Okwuobi a reçu son éducation primaire en anglais. Mais pour avoir le droit de fréquenter l'école publique anglaise, il faut avoir suivi la majorité de sa scolarité dans cette langue au Canada. Les années de scolarité à l'étranger du pays ne comptent pas.

Charles Ikechukwu et Ifeoma Okwuobi ont donc inscrit le 8 octobre 2000 leur fils de 11 ans à l'Académie Greaves Adventist, une école anglaise privée. John y a complété sa sixième année, c'est-à-dire neuf mois de classe. Dans une décision rendue le 7 décembre, le TAQ a jugé que l'enfant avait effectivement fait la majeure partie de ses études en anglais, ce qui le rendait de facto admissible à l'enseignement public en langue anglaise.

Si M^r Tyler s'était adressé au TAQ, c'est que la demande de certificat d'admissibilité remplie en juin dernier par la mère de l'enfant a été refusée par le ministère de l'Éducation. «Nous refusons la demande de

votre enfant pour la raison suivante: l'enfant n'a pas reçu une année complète d'enseignement en anglais au Québec dans une école non subventionnée par l'État», écrivait le 25 juillet 2001 Diane Robillard, une responsable du ministère. Les parents ont contesté cette décision, mais le comité de révision sur la langue d'enseignement n'a pas bronché.

Comme dans d'autres cas semblables défendus par Brent Tyler, ces parents ont profité d'un trou dans la loi 101 pour que leur enfant ait le droit de fréquenter l'école anglaise publique. Et l'avocat compte bien l'exploiter tant que le gouvernement québécois ne bougera pas.

La semaine dernière, le ministre de l'Éducation, François Legault, et le ministre responsable de la Charte de la langue française, Diane Lemieux, ont indiqué leur intention de combler prochainement cette faille. «Le ministre entend légiférer lors de la prochaine session parlementaire», a souligné son attachée de presse, Marjolaine Perreault.

Sur un autre front, M^r Tyler attend avec impatience la décision de la Cour d'appel sur le jugement Grenier dans le cas des Solski. En décembre 2000, la juge de la Cour supérieure Danielle Grenier avait en effet statué qu'exiger que la majeure partie des études aient été complétées en langue anglaise était contraire à la Charte canadienne des droits et libertés. Le gouvernement du Québec a contesté le jugement.



Joyeuses fêtes et meilleurs vœux pour la nouvelle année

Mesdames,
Messieurs,

Nous voilà déjà à la veille des fêtes, un temps idéal pour marquer une pause et faire le point sur l'année qui vient de s'écouler.

Loin de nous faire oublier les événements tragiques survenus en septembre dernier, les fêtes 2001 nous recentreront sur l'humain et seront, pour nous tous, le théâtre de magnifiques retrouvailles. Et bien que le vin et les spiritueux soient souvent à l'honneur en ces occasions, je vous encourage à consommer avec modération. Les boissons alcooliques doivent, en effet, se faire discrètes et éveiller l'esprit plutôt que l'engourdir.

Qu'il me soit aussi permis de vous remercier de la confiance que vous témoignez à l'égard de la SAQ. Les sondages le confirment: le degré de satisfaction à l'endroit de la SAQ atteint des sommets jamais vus pour une société d'État. Et c'est grâce au travail et au savoir-faire de nos employés si nous jouissons d'une telle renommée. Nos employés sont dévoués, ils sont rigoureux, ils sont fiers. C'est notre meilleur atout.

Au nom de tous nos employés, de nos fournisseurs et de leurs agents promotionnels ainsi qu'en mon nom personnel, je vous souhaite une période des fêtes paisible, faite de mille plaisirs et de grands bonheurs. Et que l'année qui vient nous apporte la paix, profonde et durable.

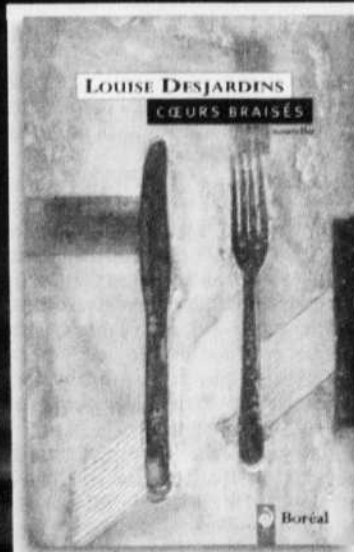
Gaétan Frigon
Président-directeur général



LOUISE
DESJARDINS

« Louise Desjardins sait manier la drôlerie avec doigté et prendre la vie avec un grain de sel. »

Stanley Pécun
La Presse



CŒURS BRAISÉS

Nouvelles
128 pages • 17,95 \$



Boréal

www.editionsboreal.qc.ca

LES ACTUALITÉS



Christian Rioux

La charité hystérique

Il y a, à deux pas de chez moi, un Resto du cœur où l'on fait la queue chaque matin dès 10h. Vous vous souvenez de ces soupes populaires créées en France par l'humoriste Coluche il y a plusieurs années. Il s'agit d'une sorte d'Accueil Bonheur qui aurait fait des petits et serait devenu une grande chaîne de l'aide alimentaire.

Une foule bigarrée s'y presse tous les midis. En fait, elle n'est pas si bigarrée que ça. Elle est composée à 80 % d'hommes entre 25 et 40 ans. Plutôt correctement habillés, ils sortent du métro en groupes animés. Ils rigolent et font des blagues. La plupart sont Roumains, Polonais, Tchèques ou Slovaques. On n'y voit pas de femmes ou d'Africains, qui n'ont pourtant pas le plus haut niveau de vie de la capitale.

Je n'y vois jamais non plus le clochard à qui ma fille donne parfois une pièce en revenant de l'école. Tous les après-midis, il se tient, solitaire, en haut de l'escalier mobile du métro. Le matin, il dort affalé sur une chaise, la tête cachée sous son manteau crasseux. Les samedis midi, je le croise au café d'en face, attablé devant une saucisse, des frites et un petit verre de rouge.

C'est sans doute là qu'il passera Noël.

Comme quoi la pauvreté n'est pas un phénomène facile à appréhender. Moins qu'on le dit, en tout cas, dans toutes les guillemées du monde. Ceux qui connaissent les refuges parisiens disent que les sans-papiers venus de l'Est y ont remplacé les clochards. Parfois, ils les ont même expulsés. Trop sales, trop saouls, trop marginaux pour la nouvelle clientèle.

C'est ce qui est arrivé à Patrick Declerck la dernière fois qu'il a revêtu ses habits de quéteux pour se rendre au refuge de Nanterre, en banlieue parisienne. Ils n'étaient que deux clochods isolés dans l'autobus. De peur de se faire agresser, il n'a pas osé y dormir comme il l'a souvent fait au cours des 15 années qu'il a consacrées à étudier ce milieu.

Après des études à l'Université d'Ottawa, ce gaillard de 48 ans a voulu expérimenter dans sa chair une petite partie de ce que vivent les clochards. Fondateur des missions françaises de Médecins du monde, il est donc allé dormir incognito dans les centres d'hébergement, manger dans les soupes populaires et se faire ramasser par la police.

Ce n'est pas pour rien que Declerck parle de «clochards» au lieu de «sans domicile fixe», de «sans-abri» ou d'«exclus». Car tous ces mots bateaux et à la mode ne parviennent pas à décrire un phénomène qu'il est facile de cacher derrière de simples catégories socioéconomiques.

«Les décrire simplement comme des pauvres, des démunis ou des exclus, c'est une manière de ne pas les voir, dit Declerck. Une manière de nous rassurer.» Loin du blabla humaniste sur l'exclusion, l'anthropologue a rencontré une armée de morts-vivants attirés par le vide mais aussi victimes de la sauvagerie d'une société qui ne peut pas les accepter comme ils sont.

Chaque fois qu'il fait froid ou que les Fêtes approchent, voilà pourtant les clochards qui réapparaissent avec le père Noël. C'est ce que Declerck nomme la «charité hystérique». Le reste du temps, ils ont le choix entre une réinsertion qui ne leur convient généralement pas et la rue.

Il suffit que les clochards s'abritent sous un pont ou dans des boîtes de carton pour qu'on les chasse. Les hôpitaux les mettent à la porte dès qu'ils se remettent à picoler. Or la majorité souffre d'alcoolisme chronique. Au refuge, ils doivent débarrasser le plancher dès 9h même s'ils n'ont pas d'endroit où aller. Les grandes villes ont éliminé les vespasiennes sans penser que, du coup, cela les obligerait à faire leurs besoins dans la rue. A moins qu'elles n'y aient pensé...

Les designers du métro de Paris ne viennent-ils pas d'inventer des bancs «anticlodos», faits de tuyaux métalliques et sur lesquels on ne peut pas s'allonger et à peine s'asseoir? Dans les clips qui tiennent parfois lieu d'information télévisée, j'entends dire au moins une fois par semaine que la pauvreté a quelque chose à voir avec l'écart grandissant entre les revenus. Il faut pourtant n'avoir jamais fait une règle de trois pour s'imaginer que les revenus de Bill Gates ont quelque chose à voir avec la pauvreté. A moins de croire que la richesse d'une société s'explique par la théorie des vases communicants.

Pour Declerck, 90 % des clochards qui hantent nos villes ont des pathologies psychiatriques, même si la psychiatrie officielle ne veut pas le reconnaître. Certains viennent même de milieux favorisés. La plupart ont commencé à déraiper dès l'enfance. Leur visibilité aurait donc plus à voir avec la disparition des asiles qu'avec le chômage, qui n'a d'ailleurs pas cessé de diminuer depuis dix ans.

Au mythe du chômage qui précipiterait chaque année des milliers de nouveaux pauvres à la rue répond étrangement l'illusion du déclin rédempteur qui pourrait les ramener vers la santé et la normalité. Il suffirait d'un peu d'argent et de logements sociaux. Pourquoi pas une loi de l'Assemblée nationale qui interdirait la pauvreté? En huit ans de consultation psychiatrique, Patrick Declerck avoue n'avoir à peu près jamais vu un clochard se réinsérer véritablement dans la société. Certains soirs de déprime, il se souvient au moins avoir une fois servi du thé à une vieille dame qui l'a trouvé bon. Joyeux Noël quand même.

crioux@ledevoir.com Christian Rioux est correspondant du Devoir à Paris.

Fini la prison pour les collectionneurs d'amendes impayées

Les délinquants seront plutôt privés du droit de posséder un véhicule

MICHEL HÉBERT PRESSE CANADIENNE

Québec — Les individus qui accumulent les amendes impayées au Québec n'iront plus en prison. Ils perdront plutôt le droit de posséder une automobile, une moto ou tout autre véhicule.

La réforme des services correctionnels était conditionnelle à cette mesure, a indiqué hier à Québec le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard.

Il s'agit d'abord de faire de la place dans les prisons, mais aussi de décharger les sommes nécessaires à l'amélioration des programmes de réinsertion sociale des détenus.

Les ministères de la Sécurité publique, de la Justice et des Transports, en collaboration avec la Société de l'assurance automobile du Québec, modifieront prochainement les lois appropriées pour remplacer l'emprisonnement pour non-paiement d'une amende par la «perte du privilège» d'avoir un véhicule.

Accolées au véhicule

Les amendes non payées ne seront pas assujetties qu'au permis de conduire du contrevenant mais aussi à un certificat d'enregistrement de son véhicule.

«On peut conduire longtemps sans permis mais on ne peut pas conduire sans plaque», a observé le ministre.

Ainsi, un individu ne pourra pas vendre son véhicule à un proche pour éviter de payer ses contraventions et continuer à le conduire. Les contraventions seront pour ainsi dire accolées au véhicule et devront être payées lors d'une transaction.

Chaque année, quelque 210 personnes sont incarcérées au Québec pour des amendes non payées. Dans plus de 80 % des cas, il s'agit de contraventions aux règlements sur la circulation; excès de vitesse, parcomètres, etc. Elles coûtent à l'État plus de 11 millions par année.

Embauche d'agents de probation

Cette somme servira à embaucher une quarantaine d'agents de probation qui veilleront au respect des conditions de remise en liberté des détenus et des sentences avec sursis. Les détenus libérés seront davantage surveillés. Dans tous les palais de justice, on fera savoir aux détenus qu'ils seront surveillés. M. Ménard a résumé ainsi le message à passer: «Je veux qu'on leur dise carrément: attention, on te "check", et si on te pogne, tu retournes en dedans.»



Chaque année, quelque 210 personnes sont incarcérées au Québec pour des amendes non payées.

Création d'un port d'attache au Vieux-Port de Québec

L'UNESCO demande l'abandon du projet

JEANNE CORRIVEAU LE DEVOIR

L'UNESCO presse l'Administration portuaire de Québec (APQ) de renoncer à son projet de créer un port d'attache pour les bateaux de croisière à Pointe-à-Carcy, un secteur du Vieux-Port que les défenseurs du patrimoine à Québec qualifient de lieu historique unique qui doit demeurer accessible aux promeneurs. L'organisme international suggère plutôt la conversion de l'ancienne gare maritime Champlain, au bas de la côte Gilmour, pour accueillir ces navires.

«Le projet de débarcadère à Pointe-à-Carcy est acceptable dans la mesure où il servira uniquement de port d'escale et de port d'arrivée, et non de port d'attache», a décrété l'UNESCO lors d'une rencontre récente à Helsinki. Mais là ne s'arrêtent pas ses exigences puisque l'organisme réclame que le Port de Québec lui fournisse une synthèse de son projet. Il demande aussi la nomination d'un expert non canadien au comité tripartite responsable d'assurer le respect des recommandations de l'UNESCO.

Présenté à l'automne 1999, le projet de l'APQ prévoyait de faire du quai n° 22 un point principal d'activité pour les navires de croisière et non un simple port d'escale où descendent les touristes de passage. Cette décision impliquait notamment le réaménagement de l'ancien hangar du Grand Marché afin d'accueillir les services de Citoyenneté Canada et

de l'Agence des douanes et du Revenu.

Au Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ), qui s'opposait depuis des années au concept de port d'attache de l'APQ, les recommandations de l'UNESCO sont accueillies avec enthousiasme. «Il faut comprendre que nous ne sommes pas du tout contre l'idée que les bateaux arrêtent à Pointe-à-Carcy. Ça fait sept ans que les bateaux viennent, que les gens débarquent et embarquent sur les bateaux pour visiter Québec», a expliqué Andrée Pelletier, directrice générale du CMSQ. Mais un port d'attache comme celui prévu par l'APQ signifie selon elle que les lieux seront monopolisés par les activités de ravitaillement des navires, le débarquement des bagages et les services liés aux douanes pour les voyageurs. L'accès aux promeneurs serait alors fort réduit, estime le CMSQ, sans compter que la construction de passerelles aurait pour effet de dénaturer le paysage.

Comme les travaux se poursuivaient malgré les protestations, l'UNESCO, qui a inscrit en 1985 l'arrondissement historique de Québec sur la liste des villes du patrimoine mondial, a été appelée à la rescousse. Un représentant a alors été dépêché à Québec en octobre dernier afin d'évaluer le site du Vieux-Port et de rencontrer les divers intervenants. Le suivi des recommandations sera examiné lors d'une rencontre de l'UNESCO prévue au mois d'avril, et «ça va être déterminant», a indiqué Mme Pelletier.

Un nouveau virus informatique pour les Fêtes

Des vœux de bonne année empoisonnés

REUTERS

Computer Associates International.

New York (Reuters) — Un nouveau virus informatique, qui se fait passer pour une carte de vœux, est apparu aux États-Unis et en Europe et peut rendre inutilisables les ordinateurs sur lesquels il est activé, annoncent des experts.

Le ver, baptisé «Reezak», pénètre dans un ordinateur sous la forme d'un courriel dans la messagerie Outlook de Microsoft avec pour sujet «Bonne année» et un fichier attaché du nom de «Christmas.exe» qui peut laisser penser qu'il s'agit d'une carte de vœux.

Le ver peut rendre inopérantes certaines touches sur le clavier de l'ordinateur infecté et détruire tous les fichiers du répertoire Système de Windows, rendant la machine totalement inutilisable, a déclaré Ian Hameroff, directeur des solutions antivirus pour

Les vers informatiques sont des virus qui ont la capacité de s'autopropager en utilisant les adresses informatiques des répertoires, faisant ainsi croire aux destinataires que le fichier attaché provient d'une source connue.

«Si le virus avait été lancé au mois de juin, les gens seraient beaucoup plus suspicieux, mais parce que nous sommes en période de fêtes de fin d'année et qu'ils s'attendent à recevoir des messages de vœux d'amis ou de collègues, ils ont confiance et s'exposent à recevoir un cadeau qu'ils n'attendaient pas vraiment», a déclaré Hameroff.

Le ver Reezak est d'abord apparu en Grande-Bretagne et dans d'autres pays d'Europe et a ensuite été détecté aux États-Unis, où Hameroff estime que des milliers d'ordinateurs ont été infectés.

Advertisement for 'SERVICE À LA CLIENTÈLE LE DEVOIR' featuring a holiday schedule from Monday to Friday with specific hours and dates.

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal, (Québec) H2Y 1B6.

Table with columns: Nom et adresse du requérant, Nature de la demande, Endroit d'exploitation, and other details regarding public notices for alcohol, gaming, and other licenses.



LES ACTUALITÉS

La CAI n'est pas prête à donner son avis

La carte à puce ne passera pas comme lettre à la poste

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

La Commission d'accès à l'information (CAI), la carte santé à puce ne passera pas comme lettre à la poste.

Dans une lettre envoyée au Comité ministériel du développement social mardi, soit la veille du dépôt de l'avant-projet sur la carte à puce à l'Assemblée nationale, le secrétaire et directeur du service juridique de la CAI, André Ouimet, souligne que les membres de l'organisme ne sont pas en mesure de produire un avis complet et détaillé comme le souhaitait le gouvernement. C'est le 7 décembre que la CAI a obtenu le texte final du texte législatif. Un avis exhaustif ne viendra que plus tard, quand la CAI aura eu en main les documents sur lesquels le gouvernement se base pour promouvoir la solution retenue. A la place de cet avis, la CAI soulève une série de questions lancinantes dont certaines remettent en cause la pertinence même du projet.

La création d'un résumé des renseignements de santé pour tous les Québécois est-elle nécessaire? se demande l'organisme. Ce dossier carte santé ne contiendra-t-il que les renseignements strictement indispensables, c'est-à-dire nécessaires au sens de la loi sur la protection des renseignements personnels?

Toujours inquiète

La création d'une mégabanque de données sur la santé des individus qui soit gérée par la Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ) continue d'inquiéter la CAI. Bien que la RAMQ ait démontré une grande capacité à gérer ses banques de données nominales, il n'en découle pas obligatoirement qu'elle doive en gérer une de plus. M^e Ouimet rappelle en outre que, depuis 1982, plus d'une cinquantaine de dispositions législatives sont venues entamer le principe de confidentialité associé à la création des banques de la RAMQ. La CAI se demande également si la constitution d'une

banque centralisée est préférable à la création de plusieurs banques décentralisées.

La CAI voit dans le consentement des usagers une question «extrêmement complexe». Elle souligne de plus que l'avant-projet de loi décrit 17 catégories d'intervenants à qui seront remis des cartes à microprocesseur leur donnant accès aux données. Or le texte est muet sur les règles entourant les droits d'accès aux renseignements sur la santé. L'avant-projet de loi «ne dit pas qui aura droit à quoi», écrit la CAI.

D'autres solutions

L'organisme évoque d'autres solutions qui ont été expérimentées au cours des années. «Dans ce contexte, le résumé des renseignements de santé et la constitution d'une mégabanque de données à la RAMQ [sont-ils] la meilleure solution?» écrit M^e Ouimet, qui se demande s'il ne serait pas temps d'amorcer une réflexion en profondeur sur la gestion des renseignements sur la santé des citoyens.

De son côté, la Coalition Solidarité Santé a émis, hier, de sérieuses réserves sur le projet gouvernemental, en soulevant notamment les risques qu'il présente pour la protection des renseignements personnels. La porte-parole de la Coalition, Marie Pelchat, doute également des périmètres financiers de l'opération, fixés à 159 millions, pour relier 6500 cabinets de médecins, 1500 pharmacies et 500 établissements de santé sur tout le territoire québécois. Elle rappelle que le projet de réseautage informatique de 12 cliniques à Laval, entrepris par la RAMQ, a coûté à lui seul 11 millions. De plus, Mme Pelchat croit que le ministre de la Santé et des Services sociaux, Rémy Trudel, cache des choses en occultant les dimensions administratives du projet. «Le gouvernement a-t-il l'intention de produire un relevé [du coût] des services pour les usagers? C'était pourtant son intention, a signalé le porte-parole. Tout n'est pas sur la table pour faire un vrai débat public.»

Pari tenu de parvenir à un règlement avant Noël

Québec et Ottawa signent une entente sur le logement abordable

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Ils avaient promis que tout serait réglé avant Noël et le pari a été tenu: les ministres Louise Harel et Alfonso Gagliano signeront ce matin à Montréal l'entente fédérale-provinciale sur le logement abordable. «La volonté de régler était très forte», reconnaissait hier Eric Tétrault, porte-parole de M. Gagliano, ministre fédéral responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Cette entente de 325 millions de dollars (162 millions du fédéral, 105 millions de Québec et quelque 57 millions des municipalités) permettra la construction de 6500 logements au cours des deux prochaines années au Québec. Une annonce très attendue alors que les villes québécoises connaissent une grave pénurie de logements.

Les modalités du programme québécois ont cependant changé par rapport aux intentions d'origine. La ministre québécoise responsable de l'habitation, Louise Harel, voulait que les trois quarts des 6500 unités à bâtir soient des logements sociaux, affichant des loyers de 350 \$ et 500 \$ par mois, plutôt que de bâtir uniquement des logements «abordables» à 700 \$ ou 800 \$ par mois.

Les coûts de construction d'un appartement neuf s'avèrent toutefois plus élevés que prévu. Les gouver-

nements les évaluaient à 80 000 \$, mais ceux qui connaissent le secteur ont fait valoir qu'il est impensable de construire un logement pour moins de 90 000 \$ à Montréal. Vu la moyenne de subventions à respecter, il faudra donc bâtir un plus grand nombre d'unités à 700 \$ par mois pour arriver à offrir également des logements aux plus démunis.

Autre déception pour Mme Harel: elle souhaitait que les Offices municipaux d'habitation (OMH), qui administrent les HLM, puissent participer à la construction de logements abordables dès le début 2002. Mais le projet de loi 49, qui leur aurait donné ce nouveau pouvoir, n'a pu être adopté avant l'ajournement des travaux de l'Assemblée nationale mercredi. Seules les coopératives et les OSBL d'habitation peuvent donc, pour le moment, se lancer dans des projets de construction dans le cadre du programme fédéral-provincial. Ces groupes affirment pouvoir réaliser rapidement 4200 unités de logement, mais Mme Harel tenait beaucoup au nouveau rôle des OMH.

Le Québec est la deuxième province à signer l'entente de principe sur le logement abordable, conclue entre le fédéral, les provinces et les territoires le 30 novembre dernier. Une première entente a été signée mardi avec la Colombie-Britannique. Ailleurs, les négociations vont bon train, sauf avec l'Ontario — toujours réticent face à ce programme à frais partagés proposé par le fédéral.

EN BREF

Moncton devra traduire ses règlements

Moncton (PC) — La Cour d'appel du Nouveau-Brunswick a invalidé tous les règlements municipaux de la ville de Moncton, hier, parce qu'ils ne sont pas rédigés dans les deux langues officielles du pays. Dans un document de 68 pages, la Cour d'appel précise que toutes les municipalités du Nouveau-Brunswick sont soumises à la Charte canadienne des droits et libertés. Par conséquent, tous les règlements de la ville doivent être promulgués dans les deux langues officielles du pays. Cependant, la Cour accorde à la ville et au gouvernement du Nouveau-Brunswick un an à partir du 20 décembre 2001 afin qu'ils se soumettent à leurs obligations.

L'UPA veut contrer la grève des vétérinaires

(Le Devoir) — L'Union des producteurs agricoles et ses partenaires affiliés dans l'élevage des moutons, des porcs, de la volaille et des agneaux ont demandé une injonction auprès de la Cour fédérale pour contrer la grève illégale possible de la part des vétérinaires chargés de l'inspection de la viande dans les abattoirs du Québec. «La situation engendrée par l'arrêt de travail de lundi était carrément inacceptable», a déclaré Laurent Pellerin, président de l'UPA. Plusieurs organismes appuient l'UPA dans cette requête.

Enquête de trois mois

La GRC n'a trouvé aucun lien entre le Canada et les attentats du 11 septembre

ROSS MAROWITS
PRESSE CANADIENNE

Toronto — Après avoir enquêté durant trois mois sur des milliers d'éléments de renseignement de sources diverses, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) n'a pu établir aucun lien entre le Canada et les attentats terroristes du 11 septembre aux États-Unis.

«A ce jour, nous n'avons trouvé aucun lien direct entre les événements du 11 septembre et quoi que ce soit au Canada», a déclaré l'agente Michèle Paradis.

Au cours des 100 derniers jours, 2000 agents de la GRC ont enquêté sur plus de 9000 indications, recueillies par le biais d'une ligne téléphonique spéciale. L'une de ces informations émanait d'une douzaine de locataires de Toronto qui disaient avoir vu Marwan al-Shehhi, âgé de 23 ans, au printemps dernier, dans un complexe immobilier de sept étages situé dans un quartier de l'ouest de la ville.

À bord du vol 175

Les autorités américaines ont établi qu'al-Shehhi se trouvait à bord du vol 175 de la United Airlines quand l'avion a percuté la tour sud du World Trade Center de New York. Environ deux semaines après les attentats, plusieurs résidents et commerçants des environs avaient affirmé avoir déjà vu al-Shehhi et Mohammed Atta, qui aurait présumé dirigé le réseau.

La police s'intéresse de près à l'immeuble d'appartements de Toronto depuis l'arrestation, aux États-Unis, de Nabil al-Marabh, un demandeur du statut de réfugié qui habitait un appartement loué par son oncle.

L'homme de 35 ans est détenu dans une prison de New York pour avoir présumé enfreint la loi sur l'immigration. Les autorités américaines le soupçonnent d'avoir acheminé de l'argent et des documents aux pilotes des attentats du 11 septembre, mais aucun lien n'a encore été établi.

En octobre, la GRC a rencontré une douzaine de locataires, qui ont identifié al-Shehhi dans une série de 200 photos montrant surtout des suspects du réseau al-Qaïda, a indiqué la gérante de l'immeuble, Donna Dunphy.

Mme Paradis affirme cependant que la GRC n'a trouvé aucune preuve permettant d'étayer ces témoignages. «Il n'a jamais vécu à cet endroit», déclare la porte-parole de la GRC en Ontario.

«L'identification erronée par témoin oculaire est probablement responsable de plus de la moitié des condamnations injustifiées en Amérique du Nord», souligne Elizabeth Loftus, professeure de psychologie à l'Université de Washington et auteure de plusieurs livres sur le sujet.

Être utile

Le désir d'être utile et de participer à un événement important contribue aux identifications oculaires erronées, ajoute Mme Loftus. Et les témoins ont souvent plus de difficulté à identifier des individus d'une autre race.

Les médias jouent également un rôle non négligeable. «Les gens ont parfois un vague souvenir d'un incident survenu dans le passé, et ils le reconstruisent à partir des informations diffusées», dit la spécialiste.

Des fusillades font quatre blessés à Montréal

PRESSE CANADIENNE

Quatre personnes ont été blessées lors de fusillades survenues à Montréal hier après-midi.

La première fusillade a éclaté dans un commerce du quartier Hochelaga-Maisonneuve. Deux hommes, âgés respectivement de 28 et 30 ans, ont été la cible d'un ou de plusieurs tireurs inconnus. Les deux individus ont été trans-

portés à l'hôpital où on ne craindrait pas pour leur vie.

La deuxième fusillade est survenue au centre-ville de Montréal. Deux hommes ont fait irruption dans un resto-bar de la rue Stanley et ont fait feu. Un employé, qui tentait de s'interposer, a été atteint par des projectiles. Au cours de la séquence, un des suspects a blessé son camarade.

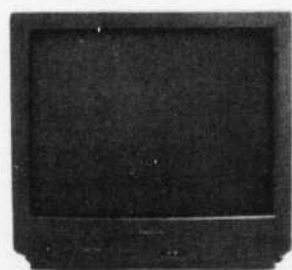
Par la suite, l'homme blessé a été arrêté par les policiers.

loto-québec résultats

649	Trirage du 2001-12-19
10 17 19 20 25 35	
Numéro complémentaire: 11	
GAGNANTS	LOTS
6/6	1 2 000 000,00 \$
5/6+	5 100 743,60 \$
5/6	230 1 752,00 \$
4/6	12 585 61,30 \$
3/6	228 764 10,00 \$
Ventes totales: 12 546 137 \$	
Prochain gros lot (approx.): 2 000 000 \$	

49	Trirage du 2001-12-19
09 19 24 29 45 47	
Numéro complémentaire: 10	
GAGNANTS	LOTS
6/6	0 1 000 000,00 \$
5/6+	5 50 000,00 \$
5/6	9 500,00 \$
4/6	996 50,00 \$
3/6	18 479 5,00 \$
Ventes totales: 529 959,00 \$	

Extra	Trirage du 2001-12-19
NUMÉROS	LOTS
494592	100 000 \$
94592	1 000 \$
4592	250 \$
592	50 \$
92	10 \$
2	2 \$
Le jeu doit rester un jeu	
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de départ entre cette liste et la liste officielle de L.Q., cette dernière a priorité.	
T.V.A. LE RÉSEAU DES TRAIRES DE LOTO-QUÉBEC	



TV PANASONIC 27" CT17D11: 499 \$



VIDÉO PANASONIC 4 TÊTE STÉRÉO HI-FI: 127 \$

NE PERDEZ PAS LA BOULE...

C'est la folie du magasinage de dernière minute. Ne perdez pas la tête. Trouvez vite vos cadeaux chez Filion Électronique et obtenez gratuitement le sapin naturel sous lequel vous allez les cacher. Il ne manque que les boules pour le décorer.

VOUS SEREZ AUSSI EMBALLÉ! → Emballage GRATUIT sur place

*Sur tout achat de 300 \$ ou plus obtenez un sapin. Offre non renouvelable, valable jusqu'au 24 décembre, ne peut être combinée à tout autre offre. Quantité limitée. Un sapin par client. Livraison et installation incluses sauf pour le sapin.

5690, rue Sherbrooke Est :: Près du stade Olympique :: (514) 254-6041 :: www.filion.qc.ca :: Le modèle représenté peut différer du modèle annoncé.

FILION
ÉLECTRONIQUE

LE MARCHÉ BORSIER

Table with 4 columns: Tires, Volume, Haut, Bas, Fern., Var.

Table with 4 columns: A, B, C, D. Lists various stock tickers and their values.

Table with 4 columns: E, F, G, H. Lists various stock tickers and their values.

Table with 4 columns: I, J, K, L. Lists various stock tickers and their values.

Table with 4 columns: M, N, O, P. Lists various stock tickers and their values.

Table with 4 columns: Q, R, S, T. Lists various stock tickers and their values.

Table with 4 columns: U, V, W, X. Lists various stock tickers and their values.

Table with 4 columns: Y, Z, AA, AB. Lists various stock tickers and their values.

Table with 4 columns: AC, AD, AE, AF. Lists various stock tickers and their values.

Table with 4 columns: AG, AH, AI, AJ. Lists various stock tickers and their values.

Table with 4 columns: AK, AL, AM, AN. Lists various stock tickers and their values.

Table with 4 columns: AO, AP, AQ, AR. Lists various stock tickers and their values.

Table with 4 columns: AS, AT, AU, AV. Lists various stock tickers and their values.

Table with 4 columns: AW, AX, AY, AZ. Lists various stock tickers and their values.

Table with 4 columns: BA, BB, BC, BD. Lists various stock tickers and their values.

Table with 4 columns: BE, BF, BG, BH. Lists various stock tickers and their values.

Table with 4 columns: BI, BJ, BK, BL. Lists various stock tickers and their values.

Table with 4 columns: BM, BN, BO, BP. Lists various stock tickers and their values.

TORONTO

Ces titres, transgés hier en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'ordres nationaux sans droit de vote, l'action ordinaire sans droit de vote ou le droit de vote subalterne; p ou q = actions assujetties à des règlements spéciaux; pr = actions privilégiées; r = actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u = unité de capital; var. = dividende variable; wt ou w-bon de souscription (warrant); z = lot brisé.

Table with 4 columns: TSE 300, Dow Jones, Dollar, OR. Shows market indices and exchange rates.

LES DEVICES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Table with 4 columns: Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Bahamas, etc.

COUP D'ŒIL



La Bourse de Toronto

Table with 4 columns: TSE 35, TSE 100, TSE 200, TSE 300. Lists market indices and their values.

REVENTE INTERDITE

Table with 4 columns: APN Ev, Arcelor, Arcelor, Arcelor, etc.

UNITÉS EN PIANO

Table with 4 columns: APN Ev, Arcelor, Arcelor, Arcelor, etc.

REVENTE INTERDITE

Table with 4 columns: APN Ev, Arcelor, Arcelor, Arcelor, etc.

UNITÉS EN PIANO

Table with 4 columns: APN Ev, Arcelor, Arcelor, Arcelor, etc.

REVENTE INTERDITE

Table with 4 columns: APN Ev, Arcelor, Arcelor, Arcelor, etc.

UNITÉS EN PIANO

Table with 4 columns: APN Ev, Arcelor, Arcelor, Arcelor, etc.

LA CHRONIQUE

Advertisement for decisionplus.com, featuring a photo of Claude Chiasson and contact information.

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Vente d'AT&T Broadband à Comcast

AT&T se replie sur la téléphonie

AGENCE FRANCE-PRESSE
REUTERS

New York — Le géant américain AT&T, qui s'était lourdement endetté pour conquérir l'univers du câble, a abandonné toutes ses ambitions dans ce domaine en cédant AT&T Broadband à Comcast. Il revient ainsi à ses racines, la téléphonie.

La vente mercredi d'AT&T Broadband, premier câblo-opérateur des États-Unis, dans une transaction évaluée à 72 milliards de dollars, offre un rebondissement de plus dans l'histoire mouvementée d'un des pionniers du téléphone.

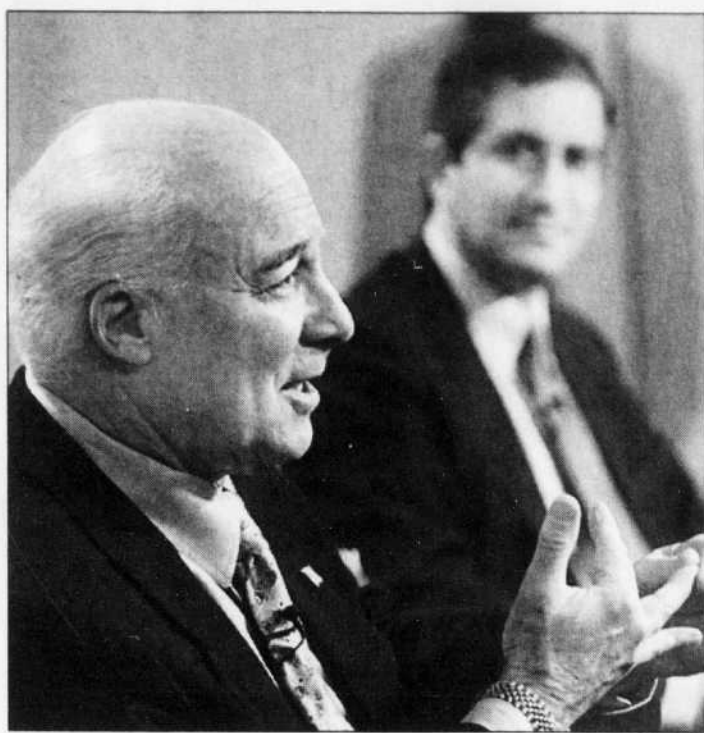
The American Telephone and Telegraph Company, fondée en 1885 peu après l'invention du téléphone par Alexander Graham Bell, a dominé son secteur dès le début du XX^e siècle.

En 1997, elle s'est lancée, sous la houlette de son p.-d.g. Michael Armstrong, dans une vaste offensive, à coups de dizaines de milliards de dollars, pour aller au-delà des services téléphoniques. Michael Armstrong a alors fait le pari du câble, l'identifiant comme l'outil futur pour l'accès conjoint à Internet, à la télévision et à la téléphonie, face au défi du satellite.

Il n'a pas lésiné sur les moyens, mettant plus de 100 milliards de dollars sur la table pour racheter les câblo-opérateurs TCI et MediaOne, au nez et à la barbe de Comcast, et pour ainsi créer le numéro un du secteur, AT&T Broadband.

AT&T s'est aussi retrouvé à la tête d'une montagne de dettes de 65 milliards de dollars.

Michael Armstrong part aujourd'hui avec sa vision chez AT&T Comcast, la nouvelle compagnie qui naîtra de la fusion d'AT&T Broadband et Comcast, dont il présidera le conseil d'administration.



Michael Armstrong part aujourd'hui avec sa vision chez AT&T Comcast, dont il présidera le conseil d'administration.

AT&T se retrouve ainsi centrée sur deux grands pôles, les services téléphoniques aux particuliers et ceux aux entreprises, le pôle de téléphonie mobile étant devenu indépendant avec l'introduction en Bourse d'AT&T Wireless en juillet 2001. Afin de redorer son blason en Bourse et réduire son endettement, AT&T a décidé en octobre 2000 de créer quatre sociétés distinctes, cotées séparément, pour les services de téléphonie aux particuliers, aux entreprises, le câble et la téléphonie mobile.

La cession d'AT&T Broadband «accélère en fait aujourd'hui notre stratégie», a souligné Michael Armstrong lors d'une conférence de presse hier. Il s'agit du deuxième éclate-

ment d'AT&T. En 1984, la compagnie, accusée d'être un monopole, avait déjà explosé, AT&T ne conservant que les activités téléphoniques longue distance tandis que sept compagnies d'appels locaux voyaient le jour, les Baby Bells.

En 2002, AT&T créera une société séparée pour les services aux particuliers — soit 16 milliards de dollars de chiffre d'affaires — qui sera cotée en Bourse sous forme d'une action reflet, distribuée aux actionnaires d'AT&T. La compagnie d'origine se réduira alors aux seuls services aux entreprises, qui desservent 4,2 millions de clients et représentent un chiffre d'affaires annuel de 28 milliards de dollars. Avec la cession d'AT&T

Broadband, «AT&T va perdre sa seule source de croissance et d'extension des marges», relève la banque UBS Warburg. Le chiffre d'affaires sur les télécoms va reculer de 11 % à 38 milliards de dollars en 2002, soit plus que si le groupe avait gardé ses activités câblées, estime-t-elle. Le groupe, recentré sur les télécoms, a toutefois «totalement résolu ses problèmes d'endettement», souligne de son côté la banque d'investissements Salomon Smith Barney.

Comcast va céder pour 47 milliards de dollars en actions et reprendre 20 milliards de dollars de dettes d'AT&T. Microsoft s'est aussi engagé à convertir un prêt de cinq milliards de dollars à AT&T en une participation dans AT&T Comcast, un géant du câble comptant 22 millions d'abonnés.

Le nouvel AT&T conserve aussi une taille énorme sur le marché des télécoms et peut s'appuyer sur une clientèle précieuse de grandes entreprises, ajoute Salomon Smith Barney.

C'est mercredi que le conseil d'administration d'AT&T a approuvé à l'unanimité l'accord après avoir évalué les offres concurrentes de Cox Communications et d'AOL Time Warner. Cet accord met fin à une bataille de titans entre les leaders du secteur et propulse Comcast au troisième rang mondial du câble. AT&T Broadband est la première compagnie américaine du câble et sa maison-mère poursuit ainsi sa reconversion.

Selon la nouvelle mouture, les actionnaires d'AT&T auront 56 % de la nouvelle société et 66 % des droits de vote. La famille Roberts détiendra le tiers de ces droits. Dans sa première offre, Comcast prévoyait de prendre une part de capital minoritaire mais de contrôler la majorité des droits de vote.

L'économie américaine devra se passer de l'aide de l'État

PASCAL REYNARD
PRESSE CANADIENNE

Washington — L'économie américaine devra se passer, au moins dans l'immédiat, d'un programme de relance pour sortir de la récession sans l'aide de l'État fédéral, promise depuis les attentats du 11 septembre.

Le Congrès, qui part en vacances aujourd'hui, n'a presque plus aucune chance d'adopter ce plan d'une centaine de milliards de dollars qui aurait donné un coup de pouce appréciable à la première économie de la planète.

La Chambre des représentants, à majorité républicaine, a bien approuvé dans la nuit de mercredi à hier une nouvelle version du plan de relance, mais aucun vote n'était prévu au Sénat, où les démocrates détiennent une majorité d'une voix. A des journalistes qui lui demandaient si le programme était «mort», le leader démocrate au Sénat, Tom Daschle, a répondu oui.

L'abandon pour cette année des mesures de relance — les débats pourraient reprendre en janvier — constitue un échec pour le président républicain George W. Bush, qui s'est dépensé sans compter depuis trois mois pour faire adopter son plan. M. Bush a encore appelé hier le Sénat à «agir» avant Noël «pour le bien des travailleurs américains».

Lors des dernières réunions du Groupe des sept pays les plus industrialisés (G7), les autorités américaines avaient appelé les pays européens et le Japon à adopter eux aussi des programmes de relance pour éviter une récession mondiale dans le sillage des attentats contre New York et Washington.

Sur fond de préparatifs de ba-

taille pour les prochaines élections législatives partielles de novembre 2002, les profondes divergences politico-économiques entre démocrates et républicains ont eu raison du plan proposé par le président Bush. M. Bush et les républicains voulaient axer le programme principalement sur des réductions d'impôts pour les entreprises et les particuliers alors que les démocrates ont privilégié jusqu'au bout les aides financières aux chômeurs et aux plus démunis.

L'abandon du plan de relance aura un coût social et économique non négligeable. Les nombreux Américains ayant perdu leur emploi depuis les attentats — 800 000 en octobre et novembre — ne verront pas leurs allocations de chômage se prolonger à 13 semaines et ne profiteront pas de fonds supplémentaires pour leur couverture santé, comme le prévoyait le programme. Le chômage a grimpé en novembre à son plus haut niveau depuis six ans et touche 8,16 millions d'Américains (5,7 % de la population active).

Selon la Maison-Blanche, le plan de relance aurait permis de créer ou de sauver 300 000 emplois. La plupart des analystes estiment que ces mesures auraient entraîné un gain de croissance de l'ordre de 0,5 point pour le PIB en 2002.

Même sans l'aide de l'État, l'économie américaine, en récession depuis mars dernier, paraît bien placée pour rebondir prochainement grâce notamment à la chute des taux d'intérêt pilotée par la Réserve fédérale, a relevé M. Steinberg. La Fed, qui a agi énergiquement, contrairement au Congrès, a réduit son principal taux directeur de 475 points depuis le début de l'année. À 1,75 %, le loyer de l'argent se trouve actuellement au plus bas depuis 40 ans.

Provinces moins nanties

Un taux d'imposition réduit est possible

DERRICK TOTH
PRESSE CANADIENNE

Halifax — Le gouvernement fédéral songe à réduire le taux d'imposition des sociétés dans les provinces moins nanties du pays, a indiqué le ministre fédéral des Finances, Paul Martin.

Il a évoqué cette possibilité hier, lors d'un dîner d'affaires, lorsqu'on lui a demandé si une telle initiative pourrait devenir une alternative aux programmes de dépenses du fédéral, traditionnellement utilisés pour tenter de stimuler l'économie des provinces plus pauvres. «Il faudrait que ce soit un programme national, que toutes les autres provinces l'acceptent et qu'il s'applique à des régions ayant des problèmes identiques», a déclaré M. Martin aux journalistes après avoir prononcé une conférence devant les membres de la Chambre de commerce de la région métropolitaine de Halifax.

Le ministre Martin ne croit pas que le fait de prévoir des ententes fiscales particulières pour certaines régions risque de créer des difficultés ailleurs au pays si le programme est destiné à des régions où le

taux de chômage est élevé et si les régions sont traitées équitablement. «Ce n'est pas une chose que le gouvernement fédéral ferait unilatéralement», a-t-il précisé.

De telles ententes fiscales comporteraient un délai à respecter — qui pourrait être de dix ans —, a indiqué M. Martin, qui effectue actuellement une tournée du pays pour faire la promotion de son budget déposé le 10 décembre.

Peter O'Brien, vice-président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante dans la région de l'Atlantique, a favorablement accueilli l'idée de M. Martin. «Si le ministre est sérieux, ce sera la première fois que le gouvernement fédéral s'intéresse vraiment aux réalités économiques du Canada», a-t-il déclaré en entrevue.

Jusqu'à maintenant, les organismes de développement régional mis sur pied pour administrer des fonds fédéraux n'ont pas eu d'impact durable sur l'économie, a précisé M. O'Brien. «Ils ont été conçus pour donner une image positive des ministres et n'ont pas fait grand-chose pour l'économie des régions du pays.»

Remboursement de taxe foncière

Le projet de loi 60 est amendé

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Les producteurs agricoles auront de nouveau droit au remboursement de la taxe foncière à partir d'un revenu minimum de 5000 \$. Cela a été confirmé par les amendements apportés au projet de loi 60 de la ministre Louise Harel et adoptés hier par l'Assemblée nationale. Depuis quelques années, le revenu minimum exigé était de 10 000 \$, ce qui frustrait un certain nombre de producteurs, comme on l'expliquait hier dans un article paru dans cette page.

En fait, près de 1300 producteurs additionnels pourront de prévaloir du programme, qui a par ailleurs subi certaines modifications, notamment l'établissement

d'un même taux de remboursement pour toutes les exploitations agricoles, soit 100 % pour les premiers 300 \$ de taxes admissibles et 70 % pour l'excédent. Cela permettra de faire disparaître les disparités dans le taux de remboursement entre les régions où les terres ont une plus grande valeur et les autres. L'ancienne formule laissait place à des écarts allant jusqu'à 20 %. Le taux moyen de remboursement se situera désormais, pour toutes les régions, entre 72 et 78 %. Enfin, cela permettra au gouvernement de réduire les coûts de son programme et d'éviter des dépassements budgétaires de plusieurs millions, comme l'a expliqué le ministre Maxime Arseneau au récent congrès de l'Union des producteurs agricoles.

EN BREF

Les ventes au détail grimpent

(PC) — Les ventes au détail ont grimpé de 1,7 % en octobre par rapport à septembre au Canada, atteignant 24,2 milliards. Cette progression a effacé le recul de 1,5 % enregistré en septembre et a ramené les ventes presque au même niveau que celui observé depuis avril. Tous les secteurs de vente au détail dans toutes les provinces ont affiché une progression en octobre. Au Québec, la hausse a été de 1,4 % de septembre à octobre. Environ la moitié de l'augmentation a été attribuable à une hausse des ventes chez les concessionnaires de véhicules automobiles et récréatifs. Pour les dix premiers mois de l'année, les ventes au détail ont été de 4,4 % supérieures à celles de la même période en 2000.

Moins de demandes de prestations

(AP) — Aux États-Unis, les nouvelles demandes d'assurance-chômage sont en baisse, indiquant que les impacts des attentats terroristes sur le marché du travail sont chose du passé. Le département du Travail rapporte que les nouvelles demandes ont diminué de 11 000 pour atteindre 384 000, le niveau le plus bas depuis la fin juillet. Les nouvelles demandes sont en baisse de 85 000 depuis le début du mois.

Davantage de chômeurs au Canada

(PC) — Le nombre de Canadiens recevant des prestations ordinaires d'assurance-emploi a légèrement augmenté en octobre par rapport à septembre. Il se situait à 537 920 en octobre, sur une base désaisonnalisée, soit une hausse de 1,3 %. D'octobre 2000 à octobre 2001, le nombre de prestataires réguliers s'est accru de 15,5 %. La plupart des provinces et des territoires ont enregistré une progression par rapport à septembre. Au Québec, l'augmentation du nombre de prestataires de septembre à octobre 2001 a été de 2,3 %. D'octobre 2000 à octobre 2001, la hausse enregistrée au Québec a été de 12,2 %, soit 3,3 points de pourcentage de moins que la moyenne du pays.

Selon les économistes de la Banque TD

L'économie des provinces remontera en 2002

Le chômage demeurera toutefois élevé

PRESSE CANADIENNE

Toronto — L'économie devrait reprendre son essor dans la plupart des provinces en 2002, mais le marché du travail demeurera anémique durant la majeure partie de l'année, selon les économistes de la Banque TD.

«Tout comme le taux d'emploi a tardé à réagir au ralentissement de l'économie cette année, nous croyons que la création d'emplois ne redémarrera pas à la même vitesse que la reprise économique», a déclaré l'économiste principal de la TD, Derek Burleton, dans une analyse rendue publique hier. M. Burleton estime d'ailleurs que le pire reste à venir sur le marché de l'emploi dans les provinces.

«Bien que nous ne nous attendions pas à des taux de chômage atteignant les deux chiffres, comme cela a été le cas durant la récession de 1990-91, la situation de l'emploi dans les provinces ne se redressera probablement qu'au cours du deuxième semestre de 2002», a-t-il précisé.

Il en résultera, selon les économistes de la TD, un recul du niveau de vie des Canadiens en 2002. Depuis 1997, le revenu disponible réel par habitant s'était accru dans l'ensemble des provinces, grâce à une hausse du taux d'emploi et aux réductions d'impôt des particuliers.

«Compte tenu des perspectives peu reluisantes en matière de création d'emplois en 2002, de la quasi-absence de nouvelles réductions d'impôt des particuliers à l'horizon et d'une majoration notable des primes à verser au RPC [Régime de pension du Canada] prévue pour le 1^{er} janvier, le niveau de vie reculera probablement dans la plupart des provinces en 2002», a dit M. Burleton.

Selon les économistes de la TD, le plus important recul sera enregistré en Ontario, alors que Terre-Neuve et Labrador, la Saskatchewan et

le Manitoba verront le niveau de vie de leur population augmenter. Les Québécois devraient subir un recul, mais dans une moindre mesure que les Néo-Brunswickois et les Albertains.

Le niveau de vie reculera probablement dans la plupart des provinces en 2002

Terre-Neuve devrait largement dominer les provinces canadiennes en 2002 avec une croissance du PIB de 6 %, loin devant l'Alberta (2 %), au deuxième rang. L'Ontario devrait connaître une croissance de 1,4 %, supérieure à celle du Québec (1,2 %) et du Nouveau-Brunswick (1 %).

«Malgré le train de mesures de relance annoncé par le gouvernement du Québec dans son budget de novembre 2001, seule une légère remontée de l'économie est prévue en 2002, car un affaiblissement du taux d'emploi freinera sans doute les dépenses des consommateurs au premier semestre de 2002», a précisé la TD.

Taux annuel d'inflation

Nouvelle diminution en novembre

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le rythme annuel de l'inflation était de 0,7 % en novembre, soit l'augmentation sur 12 mois la plus faible depuis février 1999, indiquait hier Statistique Canada.

La hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) était en outre très atténuée par rapport à celles de 1,9 % observée en octobre et de 2,6 % en septembre.

Le recul des prix de l'énergie, en baisse de 12,5 % depuis novembre 2000, a encore modéré l'IPC d'ensemble, souligne l'agence fédérale. Sauf pour août dernier, l'inflation «a constamment ralenti depuis le récent sommet de 3,9 % en mai». Ces 12 der-

niers mois, la variation annuelle a oscillé entre 4,1 et 5,2 %.

En excluant l'énergie, l'IPC croît annuellement de 2,1 %, soit le taux le plus faible en 2001. L'IPC sans l'énergie «reflète la stabilité des prix observée depuis juillet», analyse l'agence. Dans ce secteur, si l'électricité a légèrement grimpé, tous les autres éléments ont fortement reculé, «ce qui a produit la plus forte baisse sur 12 mois de l'indice depuis janvier 1987». Les prix de l'essence ont chuté de 19,3 %, ceux du gaz naturel, de 15,5 %.

Par contre, l'alimentation a apporté la principale pression à la hausse à l'IPC d'ensemble. Ses prix ont augmenté de 3,9 % depuis novembre 2000, surtout à cause des repas au restaurant et du bœuf.

En écart mensuel, l'IPC a baissé de 0,9 % en novembre comparativement à octobre, soit «la plus forte baisse mensuelle depuis juin 1959», signale l'agence fédérale. Cela tient notamment aux prix de l'essence (en recul de 10 %), du gaz naturel et de l'hébergement pour voyageurs, cela étant en partie neutralisé par une hausse des prix des cigarettes.

Au Québec, l'IPC se situait sur l'échelle à 112,9 en novembre, soit 0,3 % plus bas qu'en octobre (écart mensuel) et 1,1 % plus haut qu'en novembre 2000. En octobre, l'IPC du Québec avait pris 1,5 % comparativement à octobre 2000. En Ontario, il était à 117,3, soit un recul de 0,8 % sur octobre et une avance de 1,2 % en 12 mois.

É D I T O R I A L

Risque de dérapage

Les dépenses totales des Canadiens en santé ont franchi cette année la barre des 100 milliards de dollars. En lui-même, ce chiffre ne veut rien dire. En revanche, c'est son rythme d'augmentation qui inquiète à un moment où notre économie s'enfonce, entraînant dans son sillage les revenus des gouvernements.

On l'a beaucoup dit, les coûts de la santé connaîtront une hausse importante au cours des prochaines années à cause du vieillissement de la population mais aussi parce que la médecine moderne peut guérir un nombre plus élevé de pathologies grâce à la mise au point de médicaments et d'équipements de plus en plus efficaces. Ce qui pose la question des ressources que nous sommes prêts à engager collectivement pour suivre cette évolution.

Si on jette un œil sur les données publiées cette semaine par l'Institut canadien d'information sur la santé, on constate d'abord que la part des dépenses totales assumée par le secteur public est revenue à ce qu'elle était avant la vague de compressions des années 90. Et, contrairement à ce qu'on a souvent entendu, si le privé avait accru sa part de la dépense totale, ce n'était pas parce qu'il s'était substitué au public mais parce que le public avait carrément gelé sa contribution (+ 0,5 % par année en moyenne au lieu de + 11 % pour la période allant de 1975 à 1991). Depuis la fin des compressions, les dépenses gouvernementales ont repris un rythme extrêmement rapide (de 7 à 8 % l'an) et regagné tout le terrain perdu.

Le Canada et la France se situaient au troisième rang des pays du G7, en 1998 et 1999, pour l'importance des ressources consacrées à la santé (9,4 % du PIB). Ils n'étaient devancés en cela que par l'Allemagne (10,3 % du PIB) et les États-Unis (12,9 %). Pas besoin d'être devin pour imaginer que nous pourrions bientôt rejoindre l'Allemagne au deuxième rang des pays qui dépensent le plus pour la santé.

Le Québec est l'une des provinces canadiennes qui consacrent le moins d'argent par habitant pour soigner leur population. Ce n'est pas un mal, au contraire, sauf évidemment si la qualité des soins est inférieure, ce qui reste à démontrer. Mais cela devrait changer puisque la population du Québec vieillit plus vite qu'ailleurs alors que la population augmente plus lentement.

Devant une telle perspective, il ne fait aucun doute que nos gouvernements doivent continuer à chercher activement les moyens de contrôler l'évolution des coûts. À Québec autant qu'à Ottawa, on a dit qu'il ne s'agissait pas avant tout d'un problème d'argent mais bien de gestion et d'organisation. D'où diverses solutions qui ont été mises en avant comme le virage ambulatoire et la carte à puce.

Bien, mais cela ne suffira pas. Alors, quoi d'autre, puisque dans bien des pays développés, les citoyens ont droit à des traitements aussi poussés qu'ici mais à un coût global moindre pour la société?

Si la récession que nous traversons perdure, il faudra s'attendre à une croissance des coûts de la santé plus rapide que l'économie dans son ensemble et que les revenus de l'État. À moins d'augmenter les impôts ou de s'endetter pour «payer l'épicerie», nos gouvernements devront faire des miracles seulement pour maintenir le niveau actuel des soins offerts. Or, des miracles, les politiciens sont capables d'en promettre, rarement d'en commettre. Voilà où réside le risque réel de dérapage, et ce, peut-être plus vite qu'on ne l'imagine.

jrsansfacon@ledevoir.ca

Préserver les cultures

Le président de Vivendi Universal a créé un vif émoi cette semaine en décrétant que «l'exception culturelle est morte». En d'autres termes, il ne serait plus nécessaire de protéger les cultures nationales, désormais assez grandes pour jouer le jeu de la concurrence internationale. Jean-Marie Messier a lancé son propos au moment même où il venait de mettre au monde sa filiale Vivendi USA Entertainment, avalant du coup Universal Studios Group et USA Networks. On le voit, le boulimique p.-d.g. a les reins solides et se meut avec aisance sur l'échiquier mondial. Faut-il pour autant conclure que les producteurs et réalisateurs indépendants de l'Hexagone n'ont plus besoin du soutien de l'État français? Que non. Comme c'est le cas pour un certain nombre de pays, les lois françaises prévoient qu'un pourcentage de chaque billet de cinéma va au financement de films produits en France; elles obligent également les chaînes de télé à consacrer une part de leur chiffre d'affaires à la production, comme c'est le cas ici. La disparition de ces clauses dites culturelles aurait un impact considérable sur le cinéma, il va sans dire.

Même si le gouvernement français ne partage pas le point de vue de Jean-Marie Messier, le poids de ce dernier est considérable au sein de l'industrie de l'audiovisuel. Mais il y a plus. La France est un allié majeur dans la bataille pour exclure le secteur culturel de la libéralisation totale des échanges internationaux. Le Québec et le Canada — ainsi que l'indispensable Coalition pour la diversité culturelle — sont à l'avant-scène de cette initiative visant à doter la culture d'un statut particulier au sein des instances œuvrant à la libéralisation des échanges.

En fait, de nombreux États souhaitent la mise sur pied d'un instrument international dont le rôle serait d'assurer la diversité culturelle. Un tel instrument pourrait ainsi, croient plusieurs, faire contrepoids à l'Organisation mondiale du commerce, dont les règles de base sont incompatibles avec la sauvegarde des politiques culturelles étatiques.

La Coalition pour la diversité culturelle aurait aimé que l'UNESCO, dont le mandat inclut la protection de la culture, assume le leadership de cette initiative. Cependant, devant la timidité des gestes et des propos du directeur général de l'organisation, plusieurs croient aujourd'hui que l'UNESCO ne pourra jamais faire le poids devant l'OMC. Au sein de cette instance, les pressions américaines sont fortes pour que l'organisation libéralise le secteur culturel.

Ceux qui croient qu'une libéralisation tous azimuts de la culture avalera les spécificités culturelles nationales tiennent-ils, comme le dit Vivendi, un discours archaïque? Pas du tout. Au contraire. La culture, qui contribue à façonner notre identité, ne devrait pas être assujettie aux seules lois du marché. Car, à ce jeu, les États-Unis, ou les conglomérats mondiaux issus de plusieurs pays, rafferont tout avant longtemps. S'il est un secteur où un certain degré de protectionnisme doit être maintenu, c'est bien celui de la culture.

LE DEVOIR

Redacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

COMÉDIE DU MAGASINAGE DU TEMPS DES FÊTES À BUENOS AIRES...



L E T T R E S

La légalisation du virage à droite aux feux rouges

J'aimerais poser une question à ceux qui sont en faveur du virage à droite aux feux rouges, si, bien sûr, ceux-ci veulent bien consentir à dilapider quelques secondes pour me répondre (car il semble bien que l'économie de temps soit l'enjeu majeur de ce débat): avez-vous déjà fait une promenade au centre-ville de Montréal par un beau vendredi après-midi? Je crois bien que non, car si c'était le cas, vous seriez contre la légalisation du virage à droite aux feux rouges.

À l'heure où les gens sortent des bureaux, les conducteurs pressés (l'adjectif frise le pléonasmisme) sont prêts à tout pour économiser quelques secondes, au risque de la vie de plusieurs.

Le misérable piéton que je suis doit faire preuve d'une agilité peu banale pour traverser la rue même si le feu est vert pour moi et qu'un petit bonhomme lumineux blanc m'indique que j'ai la priorité.

J'ai même déjà failli me faire écraser par un malade qui tournait à gauche (c'était interdit) à 70 km/h, sous la pluie, alors que j'étais en plein milieu de la rue.

Une fraction de seconde plus tard, après avoir eu l'heureux réflexe de reculer de deux pas et de balancer le plus grand coup de pied possible sur la portière de la voiture, le gars a freiné en plein milieu de la rue et a voulu se battre car j'avais esquivé la portière de sa voiture neuve.

Il est passé à 30 centimètres de m'envoyer au cimetière et je crois que s'il avait eu un bâton de baseball dans son auto, il aurait réparé sa faute sur-le-champ.

Peut-être qu'il est futile de perdre sa salive pour une telle politocaille, ou peut-être que

c'est parce que j'ai une dent contre l'idolâtrie que l'on voue à l'automobile (qui est pourtant l'une des causes majeures de la destruction de notre environnement), mais je ne peux m'empêcher d'élever la voix contre un fléau qui menace ceux qui n'ont pas les moyens de se payer une voiture ou, tout simplement, ceux qui ont la volonté de préserver notre environnement et qui vont travailler en transports en commun ou à vélo.

Pascal Champagne

Étudiant
Montréal, 17 décembre 2001

L'armée et la Vérificatrice

Le ministre de la Défense nationale ne peut quand même pas désavouer son état-major, qui prétend depuis belle lurette que les militaires canadiens sont prêts à servir dans n'importe quel théâtre d'opération...

Il ne peut pas non plus décourager ses 15 000 commis chargés d'assurer la gestion et le soutien de l'équipement en service; ils font leur gros possible avec les 900 millions de dollars qui leur sont dévolus comme solde... pour dépenser 2,4 milliards consacrés à l'achat de pièces de rechange, à l'entretien et aux réparations, soit environ 20 % d'un budget de défense de 11,2 milliards de dollars!

Il ne peut pas se mettre à dos les très lucratives industries de l'armement qui régulent les démarches adéquates dans les officines gouvernementales...

C'est de bonne guerre!
Mais le dernier rapport de la Vérificatrice générale, dans la section 10, est extrêmement accablant pour ce ministère qui n'arrête pas de gaspiller l'argent des contribuables. Curieusement, la question de l'approvisionnement en munitions est totalement absente du rapport.

Pourtant, le ministère dépense annuellement pour environ 200 millions de dollars des contributions des citoyens à l'achat inconsidéré de munitions totalement inutiles pour une armée prétendument de paix.

Il continue sans relâche à homologuer un très grand nombre de munitions et à favoriser les fabricants de ces engins meurtriers, au lieu de se mettre au travail pour restaurer les très nombreux sites contaminés par leurs activités passées.

Contrairement aux recommandations de la Vérificatrice, qui devraient avoir pour conséquence une nouvelle augmentation des dépenses de la Défense nationale, l'armée canadienne devrait plier bagage, fermer boutique ou, mieux, se reconvertir en armée de l'environnement, bien plus utile pour les nombreux pays en demande de restauration après les guerres tribales et civiles.

On pourrait se débarrasser de certains équipements de guerre comme les frégates, les hélicoptères de combat, les avions de chasse, les chars d'assaut et les sous-marins (rebutis de la Marine britannique), qui demandent annuellement une grande partie des 2,4 milliards de dollars d'entretien, et, surtout, il ne faudrait pas les refiler aux pays en développement et en guerre.

Le véritable défi du ministère de la Défense nationale serait de se contraindre à un rajustement pour faire une véritable évolution des affaires militaires, ne pas demeurer un relent du siècle dernier et rédiger un nouveau livre blanc pour remplacer celui de 1994.

Les Casques bleus canadiens — devenus verts — deviendraient beaucoup plus utiles et crédibles dans leurs missions de paix!

Philippe Giroul
Pointe-du-Lac, 17 décembre 2001

L I B R E O P I N I O N

Noël: fête de l'amour?

PIERRE DESJARDINS

Auteur et professeur de philosophie

Selon plusieurs humanistes, prêtres et philosophes, il semble qu'en ces jours, ce soit désormais l'amour et rien d'autre qui doive primer dans nos vies.

Depuis le 11 septembre, la formule de l'amour se trouve en effet en tête du palmarès d'à peu près toutes les philosophies proposées.

En donnant à l'autre ce dont j'ai le plus besoin moi-même, de l'amour, j'affirme haut et fort ce qui doit nous caractériser dorénavant comme humains: des êtres aimants!

Et il ne s'agit plus ici d'aimer l'autre sur l'ancien modèle religieux, c'est-à-dire à partir de l'image d'un être suprême qui nous aime tous d'abord, mais d'aimer l'autre sur son propre modèle, c'est-à-dire sur le modèle de son propre moi qui a besoin de témoignages d'amour de l'autre pour le rassurer quant à l'avenir. Ebranlé dans son âme, le citoyen américain que nous sommes a, semble-t-il, besoin d'encouragement et de réconfort.

Ainsi, par exemple, pour ne pas nuire au retour à la vie normale, c'est-à-dire, en gros, à la reprise économique, on s'efforcera de consommer davantage et on se fondera ainsi dans cette gaieté enfin retrouvée du temps des Fêtes; aussi, des villes comme New York ou d'autres du même genre retrouveront leur allégresse d'antan.

C'est pourquoi, sans doute, les plus grands défenseurs de l'idéologie de l'amour sont les entreprises commerciales; plus que jamais, elles y voient un moyen privilégié pour la pro-

motion et la vente de leurs nombreux produits, produits tous axés sur la satisfaction et le plaisir individuels.

Les nouveaux biens de consommation sont alors présentés aux consommateurs comme autant de nouvelles propositions d'amour, et le service les accompagnant comme autant de garanties d'amour à long terme...

Un égoïsme forcené

Je pense toutefois que l'amour promis ici n'est pas l'expression d'une liberté retrouvée; au contraire, je crois qu'une telle forme d'amour, se présentant comme garante de l'individualisme ambiant de nos sociétés productivistes, est plutôt l'expression d'un égoïsme forcené.

Car si cette sorte d'idéologie de l'amour consacre quelque chose, c'est bien l'éternel retour au repli de soi sur soi, un repli hédoniste malheureux, qui laisse loin derrière lui les préoccupations qu'on devrait pourtant avoir au sujet des tensions sociopolitiques à la source des événements du 11 septembre, événements qui nous ont tant traumatisés.

Or ces graves tensions entre l'Occident et le reste du monde ne sont pas résolues. Au contraire, plus que jamais, elles se manifestent un peu partout à travers le monde et demandent qu'on s'y attende.

Actuellement, certains se réjouissent par exemple de voir le peuple afghan maintenant avoir, tout comme nous, accès au monde de la consommation.

Cela les réconforte...

Débarassé de ses tyrans, se disent-ils, ce peuple est enfin libre! Or cette situation nouvelle, si elle fait l'affaire des Américains et des

nouveaux dirigeants du pays, ne change rien à l'état de domination et de pauvreté dans laquelle se trouve sa population.

Et ce n'est pas une certaine ouverture sur les marchés mondiaux qui améliorera les choses pour elle. Au contraire, cela ne fera que la rendre plus misérable encore...

Cette population ne fera que rejoindre alors la cohorte grandissante des peuples du Tiers-Monde déjà exploités. Après le Brésil, la Chine, l'Indonésie, la Malaysia, la Turquie, voilà maintenant l'Afghanistan qui se range au rang des pays serviables de la Terre qui collaborent au développement de nouveaux marchés...

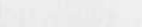
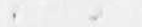
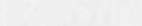
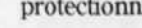
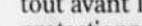
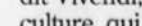
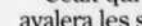
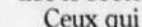
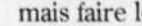
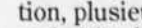
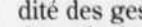
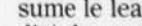
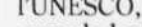
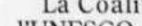
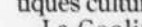
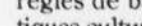
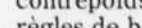
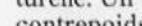
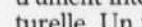
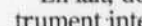
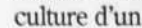
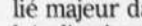
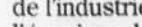
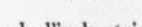
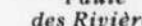
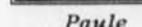
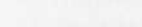
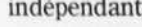
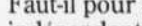
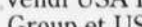
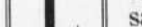
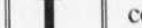
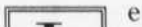
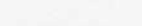
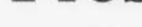
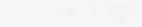
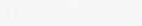
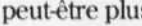
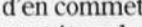
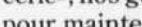
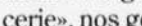
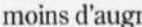
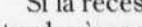
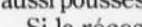
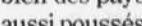
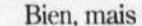
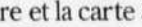
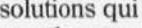
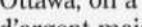
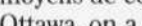
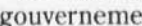
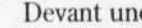
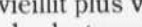
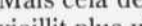
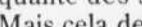
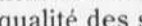
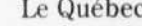
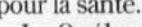
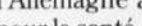
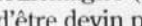
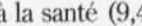
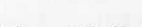
L'auto-exorcisme de la fête de Noël aura donc cette année quelque chose de particulièrement aliénant: on nous demande de se terrer pour un temps dans l'inessentiel en admirant naïvement la merveilleuse féerie d'un décor: celui de Noël. Pourtant, on le sait, cette fête de l'amour par la consommation se fait encore et toujours aux frais d'une organisation productiviste mondiale humainement déficiente.

Apparaissant de prime abord comme des plus rassurants et confortables, un tel repli festif favorise donc un *coconing* aveugle: il enferme l'individu dans un monde clos, un monde où il devient un petit roi, certes, mais dont il doit payer le prix en ignorant la face cachée des choses, c'est-à-dire celle du coût humain réel de cette orgie consumériste.

Ce qu'il faudrait en outre réaliser, c'est qu'une grande partie de nos achats de Noël, en étant profitables à ceux qui exploitent indûment les populations démunies du globe, subventionnent directement la misère un peu partout à travers le monde.



Jean-Robert Sansfaçon



IDÉES

Pourquoi faut-il une académie québécoise des sciences?

L'ACFAS regroupe des chercheurs francophones non seulement du Québec mais de tout le Canada

GUY ROCHER

Département de sociologie
et Centre de recherche en droit public
Université de Montréal

Les membres du Cercle Godin-Miron ont proposé que le Québec se dote d'une académie des sciences qui, ont-ils argumenté, lui fait défaut (Le Devoir, 31 octobre 2001, reproduit dans L'Action nationale, numéro de novembre 2001). Réagissant à ce projet, notre collègue Yves Gingras, directeur du CIRST à l'UQAM, l'a vivement déclaré superfétatoire, invoquant «la richesse des institutions québécoises dévouées à l'avancement des sciences» (Le Devoir, 26 novembre 2001). Cette «richesse» repose surtout, à ses yeux, dans les diverses activités de l'ACFAS (l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, devenue l'Association francophone du savoir). Je crains cependant qu'engagée de cette manière, la discussion soit bien mal partie.

Je partage avec Yves Gingras l'éloge que l'on peut faire de l'ACFAS. Mais ce n'est pas l'institution que l'on peut opposer au projet d'une académie. Et il y a au moins deux raisons à cela. L'ACFAS regroupe des chercheurs francophones non seulement du Québec mais de tout le Canada. Elle est «québécoise» comme on l'est quand on est aussi canadien, mais elle n'est pas une institution particulière du Québec. On ne peut pas lui demander de ne représenter que les chercheurs québécois; ce serait aller à l'encontre de sa constitution et de sa vocation. En second lieu, elle ne peut pas parler au nom des chercheurs non francophones du Québec; elle est un regroupement de chercheurs francophones.

L'ACFAS joue bien le rôle qu'on lui a attribué il y a plus de 75 ans, mais pour ces deux raisons, elle ne remplit pas celui d'une académie québécoise des sciences.

S'il est une institution qui se rapproche d'une académie, c'est plutôt la Société royale du Canada. En effet, on devient membre de l'ACFAS tout simplement en payant sa cotisation. En revanche, on est élu à la Société royale après avoir été parrainé par des membres de la société. Cela correspond au modèle d'une académie. D'ailleurs, la Société royale caresse depuis longtemps l'ambition de devenir officiellement l'Académie des sciences du Canada. Elle a fait bien des démarches auprès du gouvernement fédéral pour se faire reconnaître ce statut. Le projet a connu des hauts et des bas, mais il poursuit toujours son petit bonhomme de chemin. Il vient d'ailleurs de resurgir à l'occasion d'une nouvelle consultation pour créer, cette fois-ci, non pas une mais bien trois académies canadiennes.

La Société royale deviendrait l'Académie canadienne des sciences, des arts et des lettres. Elle serait flanquée de deux autres académies, soit l'Académie canadienne du génie (qui existe déjà) et une académie des sciences médicales (deux domaines de savoir qui n'ont jamais été sous le manteau de la Société royale).



ARCHIVES LE DEVOIR

Nos collègues chercheurs québécois de langue anglaise ne bénéficient pas de l'ACFAS.

Le gouvernement du Québec s'est récemment doté d'une politique de la science et de la recherche. Sous l'impulsion énergique du ministre Jean Rochon, celle-ci a été précédée d'une très large consultation et a donné lieu à l'élaboration d'un document de grande qualité. Hélas, les actes ne suivent pas vraiment. Et ce beau livre blanc est en train d'en rejoindre bien d'autres sous la poussière des archives (ceci dit pour éviter d'évoquer plutôt «la poubelle de l'histoire»). Nos gouvernements s'emploient maintenant et emploient notre argent à nous rassurer sur notre sécurité individuelle et collective.

Manque d'enthousiasme

Dans ce nouveau contexte où l'on revient aux compressions budgétaires, les étudiants se mobilisent pour demander au gouvernement du Québec de respecter ses engagements financiers à l'endroit de l'éducation. Les autorités universitaires, de leur côté, demandent au ministre de l'Éducation de respecter les fameux «contrats de performance» signés à grand renfort de publicité. Mais qui demande de respecter la politique de la recherche scientifique? On le sait d'expérience certaine, la recherche est l'objet privilégié des compressions budgétaires; elle n'a aucune portée électorale. Et les chercheurs sont trop occupés, chacun de leur côté, à préparer des demandes de subventions ou à remplir des contrats de partenariat: ils ne sont pas mobilisables pour descendre dans la rue!

Au fond, le véritable obstacle à la création d'une académie québécoise des sciences, Yves Gingras le dit presque, c'est qu'il n'y a pas d'enthousiasme délirant pour ce projet dans le milieu québécois de la recherche. Plutôt que de consacrer quelque argent à une académie, à peu près tous les chercheurs vous di-

ront qu'il faut plutôt distribuer en subventions de recherche, déjà insuffisantes et trop parcimonieuses. A première vue, ils n'ont pas tort, mais c'est un calcul à courte vue. Si nous ne voulons pas investir dans une académie québécoise des sciences, nous nous privons de la seule institution qui pourrait avoir le prestige et l'autorité nécessaires pour exercer, à long terme, sur le plan politique et devant l'opinion publique, la fonction critique qui fait défaut en ce moment. Cela devrait faire partie du rôle politique que la science est aujourd'hui appelée à jouer dans les sociétés modernes.

Ce ne sont certainement pas les académies canadiennes qui feront pression sur le gouvernement du Québec pour qu'il réalise sa politique de la recherche. De son côté, le Conseil de la science et de la technologie exerce un rôle de consultation, mais celui-ci est relativement limité de par la constitution même de ce conseil. Ce dernier n'a ni la visibilité ni le prestige ni, par conséquent, l'influence que pourrait avoir une académie.

Tout compte fait, j'espère que les membres du Cercle Godin-Miron n'abandonneront pas leur projet. L'innovation ne consiste généralement pas à aller dans le sens du courant dominant. Pour le rendre plus attrayant, plus réaliste et plus réalisable, j'espère qu'ils s'emploieront à peaufiner leur projet, à en corriger certaines naïvetés (je ne crois pas, par exemple, que cette académie puisse être le «couronnement du réseau des établissements universitaires»), à en élargir la perspective pour inclure nos collègues chercheurs québécois de langue anglaise (qui ne bénéficient pas de l'ACFAS) et à montrer en quoi cette académie des sciences pourrait contribuer à sortir de l'oubli où elle s'enfonçait la politique québécoise de la science et de l'innovation.

BIBLIOTHÈQUES

Le retour des livres à l'index à Hull?

SILVIE DELORME

Bibliothécaire professionnelle
et présidente de la Corporation des bibliothécaires
professionnels du Québec

Depuis quelques semaines, plusieurs membres de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec nous ont signalé leur indignation face à la décision prise par le dernier conseil municipal de Hull de limiter l'accès à la collection de bandes dessinées de la bibliothèque, et ce, à la suite de la plainte d'une citoyenne.

Nous désirons rappeler au nouveau conseil municipal l'importance de la liberté d'expression et le rôle important que joue la bibliothèque publique dans l'accès aux idées, à l'histoire, aux courants de pensée et aux idéologies diverses. L'objectif d'un monde meilleur, si noble soit-il, ne s'obtient pas au détriment de la connaissance mais plutôt en favorisant la liberté d'expression, en connaissant le passé, l'origine des idées, leur diversité, l'origine de l'histoire de l'homme, ses zones d'ombre et ses tabous.

Le Québec a déjà connu les livres à l'index. Il n'y a pas si longtemps. La censure, qu'elle se pratique au profit de telle ou telle idéologie, favorise la pensée unique et limite le regard critique d'une population sur son environnement et sur les valeurs qui y sont véhiculées. La censure encourage la superstition et crée les abus de pouvoir. Sous prétexte de non-violence, on retirera *Les Rois maudits* des rayons de la bibliothèque; sous prétexte de féminisme, on retirera Bretscher; sous prétexte d'éviter que l'histoire ne se perpétue, on retirera *Mein Kampf*; sous prétexte de restreindre les rapports sexuels des jeunes, on interdira les documentaires sur la sexualité.

La bibliothèque, une institution démocratique, doit favoriser l'accès aux idées, aux divers courants de pensée, stimuler le choc des idées, permettre le développement de la pensée critique. Malgré l'accès à la multitude d'information qu'elles permettent, nos sociétés d'information et les bibliothèques ne garantissent pas la démocratie. Toute cette information ne sert à rien si elle n'est pas organisée dans une culture dont nous comprenons le sens et qui guide notre recherche de l'égalité entre les êtres humains. Et les bibliothèques en ont un des outils privilégiés.

La liberté d'expression va bien au-delà des libertés individuelles: elle est l'expression d'une liberté collective, d'une responsabilité et d'un engagement face à un pacte social. En fonction de ceci et au nom de ce pacte social, nous nous devons tout d'assumer nos responsabilités afin de garantir cet idéal de liberté qui nous tient tant à cœur dans nos démocraties.

Tant au Canada et aux États-Unis qu'en France et dans le reste de l'Europe, les associations de bibliothèques et de bibliothécaires (American Library Association, International Federation of Library Associations) ont combattu et combattent activement la censure. Au nom de la liberté d'expression et de notre responsabilité collective, nous demandons au nouveau conseil municipal de Gatineau d'abolir cette politique qui porte préjudice à la responsabilité individuelle de chaque citoyen, à la liberté de chacun de choisir.

Transports en commun

La STCUM exclut et ignore les étudiants aux cycles supérieurs

GONTRAN BAGE

Étudiant au doctorat ayant plus de 25 ans

En octobre dernier, le Conseil national des cycles supérieurs (CNCS) de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) publiait un rapport alarmant sur les modes et les sources de financement des étudiants aux cycles supérieurs. Dans ce rapport, le CNCS réclame notamment «que l'ensemble des intervenants prennent des mesures concrètes afin de remédier au problème de l'endettement démesuré qui constitue un handicap important pour le diplômé des cycles supérieurs». Pendant la dernière campagne électorale municipale à Montréal, Gérald Tremblay avait indirectement répondu à cette demande en annonçant qu'il ferait tout en son pouvoir pour que tous les étudiants, peu importe leur âge, aient droit au tarif réduit de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM).

Le 4 décembre dernier, la STCUM annonçait l'entrée en vigueur, dès le 1^{er} janvier 2002, d'un tarif réduit pour les étudiants de 18 à 25 ans et fréquentant un établissement scolaire à temps plein. Ce tarif à moitié prix ne sera par contre en vigueur qu'en ce qui concerne la carte mensuelle (la CAM) et non les liasses de billets et les cartes hebdomadaires.

Par une telle mesure, la STCUM vient de créer quatre catégories d'étudiants: les moins de 18 ans, ceux qui ont entre 18 et 25 ans et qui voyagent à tous les jours, ceux qui ont entre 18 et 25 ans, qui voyagent seulement quelques jours par semaine et pour qui la carte mensuelle n'est pas avantageuse, et, finalement, les étudiants de 26 ans et plus.

La société de transport a invoqué la fraude (sic) pour priver cette dernière catégorie

d'étudiants de son droit au tarif réduit en prétextant qu'il est difficile, pour un chauffeur d'autobus ou un contrôleur du métro, de vérifier si un adulte de 43 ans est bel et bien un étudiant puisque la carte Privilège (carte émise par la STCUM et prouvant que son porteur est un étudiant inscrit à temps plein dans un établissement scolaire) est facilement contrefaite. M. Fortin, directeur de la STCUM, a-t-il songé une minute que la fraude, si fraude il y a, pourrait être le fait d'individus de moins de 25 ans et ne fréquentant plus un établissement scolaire à temps plein?

Par de telles mesures, près de 18 000 étudiants aux cycles supérieurs à temps plein et âgés de plus de 25 ans seront doublement pénalisés. Premièrement, ils n'auront pas accès à un tarif adapté à leur capacité de payer, et deuxièmement, ils devront assumer en partie les coûts de l'introduction de ce tarif (auquel ils n'auront pas droit) par la hausse des titres de transport dès janvier 2002. Selon le rapport du CNCS, plus de 65 % des étudiants inscrits à temps plein aux cycles supérieurs ont plus de 25 ans, leur moyenne d'âge étant de 28,3 ans. Plus de 90 % des étudiants au doctorat ont 26 ans et plus. Autrement dit, ces derniers sont quasiment ignorés par cette nouvelle mesure de la STCUM. Et pourtant, s'il y a une société qui devrait croire en la recherche universitaire de niveau supérieur, c'est bien la STCUM, elle qui a fait développer son outil «Tous azimuts» par le groupe de recherche MADITUC (Modèle d'analyse désagrégée des itinéraires de transport urbain collectif) de l'École polytechnique de Montréal.

En agissant de la sorte, la STCUM contribue à sa façon à l'endettement des étudiants des cycles supérieurs et n'encourage en rien la poursuite des études universitaires à un niveau supérieur (selon le CNCS, la raison



ARCHIVES LE DEVOIR

Des économies à court et à moyen terme seulement.

principale de l'abandon des études est le manque de ressources financières). Si, à court terme, l'exclusion des étudiants des cycles supérieurs, et principalement les étudiants au doctorat, représente pour la STCUM une économie, à moyen terme, elle représentera une diminution de la capacité de développement et de mise en valeur d'une société telle que la STCUM et de l'ensemble de la société québécoise.

Au soleil d'une pauvreté

YVAN GIGUÈRE

Montréal

Cet article est un texte de fiction.

Il faisait tellement beau en ce lundi de décembre que je suis sortie prendre l'air avec ma petite fille de deux ans et demi. J'ai laissé mon orgueil de côté. J'ai enfilé mes maudites vieilles bottes d'y a deux ans, achetées à la friperie du coin, pis j'me suis posé de questions. On aurait dit que le soleil m'appelait, et pis ma petite était tellement de bonne humeur! Pénélope, c'est toute ma joie et ma raison de vivre. Bon, une fois la porte de mon appartement franchie, y avait cette espèce de vieux pousse-pousse qui m'attendait sur la galerie. Je me demande toujours si y a pas me lâcher en descendant la côte Morin. Mais pas de risque dans ce temps-là; je prends Pénélope dans mes bras jusqu'en bas de la côte. A chaque fois que je sors de chez moi avec ma petite, on dirait que je panique. C'est-tu de l'orgueil mal placé ou de la honte qui me rend mal à l'aise comme ça? N'empêche que quand j'me promène avec la petite en ville, j'en brasse des affaires dans ma tête. Bon, 24 ans, mère monoparentale, chômeuse, diplômée du cégep, pis en plus ma ligne de téléphone coupée depuis trois jours. Un chausson aux pommes avec ça, peut-être!

Vaut mieux en rire qu'en pleurer, comme dirait l'autre. Ah! j'ai travaillé y a un an dans le cadre d'un programme du gouvernement à 9 \$ de l'heure. Ça a duré dix mois et c'était dans mon domaine. C'était dans le cadre d'un programme du Fonds de lutte contre la pauvreté. Maudite pauvreté, pas moyen de s'en sortir, que je me dis souvent. Je pourrais pas être engagée par quelqu'un, quelque part, pour un emploi régulier! Parce qu'en ce moment, avec mon magnifique chômage qui s'épuisera la semaine prochaine, juste avant Noël, je réponds plus de rien.

Lundi, par une magnifique journée pleine de soleil, moi pis Pénélope on est encore allées au bureau du centre d'emploi pour pitonner sur les ordinateurs, mais encore rien. Pourtant, j'en ai envoyé des c.v. pour des postes annoncés. Mais pas de réponse, ou seulement des refus. Encourageant au max! Bon, y faut que j'me calme. N'empêche que le temps des Fêtes approche, et puis, si je veux acheter du linge neuf à ma belle Pénélope et pis faire des cadeaux à ceux que j'aime, je dois faire des sacrifices. Alors, lundi, j'ai pris mon courage à deux mains pis je suis allée dîner encore une fois à la soupe populaire. Ah! c'est pas que j'ai vraiment honte d'en être rendue là. Je me dis qu'y a sûrement des bonnes nouvelles qui vont m'arriver bientôt. Pis j'vois bien que j'suis pas toute seule à me serrer la ceinture. C'est pas une raison pour me laisser aller. Mais n'empêche que, parfois...

Lundi, au local de la soupe populaire, Pénélope a fredonné une chanson et a fait rire les gens de la place. Je l'aime tellement ma petite, vous pouvez pas savoir comment.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Dominique Reny, Josée Boileau, Eric Desrosiers, Pauline Gravel (scientifique), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélaïr (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte, René Lewandowski; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (communication). La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlene Côté, Martin Fournier, Véronique Gérard, Anouk Hurbut, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Michelle Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Godin (responsable de la production), Claudine Béard, Michel Bernier, Philippe Borge, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable intérimaire), Hélène Gervais, Mari-Eve Santerre, (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lefleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

DÉMISSION

SUITE DE LA PAGE 1

nistes avec beaucoup de générosité [...] Je suis prêt à tous les changements qui s'avèreront nécessaires», avait-il assuré lors d'une allocution télévisée.

La réponse de l'opposition ne s'est pas faite attendre: moins d'une heure après l'intervention présidentielle, les élus péronistes à la chambre basse du Parlement ont rejeté l'offre de De la Rúa. «Le péronisme va continuer d'exercer son rôle d'opposition et ne participera à aucun gouvernement de coalition», ont annoncé les députés dans un communiqué.

La vague d'émeutes soudaines avait déjà provoqué la démission du ministre de l'Économie, Domingo Cavallo, aussitôt imité par le gouvernement, en bloc. Le chef de l'État avait toutefois uniquement accepté le départ de Cavallo, auquel un magistrat a interdit de quitter le pays. Mais des centaines de manifestants pacifiques, mécontents des baisses des salaires et des retraites, destinées à permettre le remboursement de la dette publique, se sont rassemblés sur la place de Mai, devant le palais présidentiel de Buenos Aires, afin de demander la démission de De la Rúa en personne. «Le plus beau cadeau de Noël que le président pourrait nous apporter serait sa démission», déclarait un manifestant.

La pression s'est encore accrue lorsque plusieurs syndicats, dont la Confédération générale des travailleurs (CGT), la principale centrale syndicale ar-

gentine, ont appelé hier à une grève générale pour obtenir la levée de l'état de siège. Cette grève, lancée à 18h, devait se poursuivre aujourd'hui.

De la Rúa a proclamé mercredi soir l'état de siège pour une période de 30 jours afin de mettre fin à quatre jours d'émeutes et de pillages. Mais les incidents se sont poursuivis hier. Dans le centre de la capitale, des émeutiers ont notamment mis le feu à deux grandes banques. L'Argentine traverse sa pire crise politique depuis la fin de la dernière dictature, en 1983, et sa pire crise économique depuis plusieurs décennies.

À Washington, le président George W. Bush a fait part de son inquiétude face à la crise argentine. «Le président est préoccupé par les événements en Argentine et suit la situation de près», a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche, Ari Fleischer. Il a ensuite fait savoir que Washington «observe» de près la situation. La Grande-Bretagne a pour sa part appelé à une solution «démocratique» à cette crise.

Le FMI s'est dit prêt à collaborer avec le futur gouvernement argentin pour élaborer un programme économique viable, et le chef de la diplomatie espagnole, Josep Piqué, dont le pays assumera la présidence de l'Union européenne à compter du 1^{er} janvier, a affirmé hier que les Quinze apporteront eux aussi leur soutien à l'Argentine.

La colère populaire face aux baisses des salaires et des pensions de retraite a dégénéré en violences au

cours du week-end. Hier, on dénombrait au moins 22 morts, dont une grande partie dans la banlieue et le centre de Buenos Aires, et la police et les services ambulanciers ne cessaient de revoir ce bilan à la hausse. Nombre de victimes ont été abattues par des commerçants cherchant à protéger leur boutique.

La police estime que quelque 20 000 personnes ont pris part aux pillages, et plus de 1200 personnes ont été arrêtées dans la banlieue de Buenos Aires en raison des exactions.

Aux prises avec la vague de pillages, les groupes de distribution Carrefour et Casino ont fermé leurs magasins argentins. Dans ce pays, Carrefour compte 22 hypermarchés et 132 supermarchés, de même que 227 Dia, et Casino, un total de 43 magasins.

La démission de De la Rúa, dont le mandat n'arrive normalement à son terme que dans deux ans, laisse la voie libre aux péronistes, qui ont dirigé le pays de 1989 à 1999. La Constitution argentine prévoit en effet que le président du Sénat prenne la tête du gouvernement si le président et le vice-président démissionnent ou ne peuvent plus exercer le pouvoir.

Or le pays n'a pas de vice-président actuellement, et le Sénat est dirigé par Ramon Puerat, un péroniste. La succession doit toutefois être approuvée par le Congrès, dont la chambre basse est contrôlée par les péronistes, qui sont aussi la principale minorité de la chambre basse.

BOUCHER

SUITE DE LA PAGE 1

l'un des membres les plus influents des Hells Angels, est placé en isolement depuis le 10 octobre 2000, dans l'attente de son procès pour le meurtre de deux gardiens de prison. Il occupe seul une aile aménagée sur mesure pour l'accueillir à la prison Tanguay. Il n'entre-tient aucun contact avec les autres détenus, sauf lors de ses comparutions en cour avec ses comparses accusés dans une autre affaire de meurtre. Ses seuls contacts avec le monde extérieur se limitent aux visites au parloir, aux visites avec contacts en salle surveillée, aux rencontres avec ses avocats et aux conversations téléphoniques illimitées, entre 7h30 et 22h30.

Selon Robert Lemieux, il s'agit de conditions de détention «abusives et arbitraires», sans aucune comparaison avec celles dont bénéficient le reste des détenus en attente de procès au Québec.

M^r Lemieux, célèbre pour avoir défendu les membres du FLQ responsables de l'enlèvement de Pierre Laporte, dans les années 70, a l'intention de mettre en lumière une vaste conspiration pour «priver des centaines de citoyens de leurs droits constitutionnels» lors du procès à venir.

Dans une série d'allusions au *modus operandi* de l'opération Printemps, qui s'est soldée par l'arrestation de quelque 80 membres, associés et proches des Hells Angels, M^r Lemieux souligne que les accusés n'ont pas eu droit à une enquête préliminaire, que la remise en liberté sous caution leur a été systématiquement refusée, qu'ils comparaissent dans des salles aménagées dans le périmètre de la prison de Bordeaux.

M^r Lemieux mentionne également la participation de Serge Ménard à plusieurs conférences, rassemblements et défilés en faveur de la suspension des droits des accusés, en faisant référence à la croisade du gouvernement du Québec pour un durcissement de la loi antigang. A cet égard, M. Ménard a indiqué hier qu'il laisserait à ses avocats le soin de répondre à cette requête.

L'avocat de Sept-Îles souhaite enfin révéler lors du procès l'existence d'une «vaste opération fichant des milliers de citoyens dans toutes les régions». «Des citoyens se retrouvent soudainement "membre en règle" de groupe [sic] dont ils ignoraient même le nom», précise la poursuite.

M^r Lemieux soutient dans sa requête que Maurice Boucher n'a jamais revendiqué les «éphémères, qualifications et appartenances» à un groupe de motard qui lui sont toujours attribuées par le ministère public «afin de lui mettre sur le dos toutes sortes d'événements, lui nuire, le dénigrer et le ternir au maximum dans l'opinion, afin d'avoir sa tête à tout prix».

Maurice Boucher a déjà passé deux ans en isolement à deux périodes différentes de sa vie pour son implication présumée dans le meurtre des gardiens de prison Diane Lavigne et Pierre Rondeau. Un jury l'a acquitté de ces accusations à l'issue d'un premier procès, le 27 novembre 1998, en présence d'une preuve plutôt mince qui reposait sur le témoignage d'un délateur, Stéphane Gagné, lui-même l'auteur des deux assassinats. Détenue pendant 11 mois, il a repris sa liberté le jour même, quittant triomphalement la salle d'audience par la porte principale. La Cour d'appel a par contre ordonné la tenue d'un second procès, le 10 octobre 2000, date à laquelle M. Boucher est retourné derrière les barreaux. Il clame «haut et fort qu'il n'est d'aucune manière relié à cette sordide affaire», mentionne M^r Lemieux dans sa poursuite en dommages et intérêts de 30 millions. Dans une lettre jointe à la poursuite, M^r Lemieux ajoute toutefois que «tout dédommagement» éventuel sera remis à la Ligue des droits et libertés.

L'avocat, qui s'est taillé une impressionnante réputation en faisant acquitter de meurtre les fondateurs du FLQ, Charles Gagnon et Pierre Vallières, n'a pas l'habitude des causes comme celle de Maurice Boucher. Il a accepté de le défendre après lui avoir parlé à quelques reprises au téléphone.

Interrogé à sa sortie du Palais de justice par des journalistes, M^r Lemieux a déclaré que la détention de Maurice Boucher constitue «une expérience absolument terrible» bien que l'accusé «garde un excellent sens de l'humour». «Je lui ai même suggéré que, lorsqu'il sortirait, il devrait peut-être s'essayer comme "stand-up comic". Il est assez formidable à ce niveau-là», a ajouté M^r Lemieux.

C'est la deuxième fois cette année que les conditions de détention de Maurice Boucher font l'objet d'un débat public. Par la voix de son avocat Jacques Normandeau, l'accusé a tenté de réintégrer une prison normale en février 2001. Des psychiatres ont dressé un triste portrait de Boucher lors de ces audiences. Seul dans sa cellule, il se gavait de croustilles et de tablettes de chocolat, il ne faisait plus d'exercice et se foutait de son hypertension. Il a confié au psychiatre Louis Morissette qu'il se sentait «impuissant et inutile» en prison, habité par l'étrange sensation d'être surveillé «comme un poisson dans un aquarium». Les symptômes d'hostilité, d'irritabilité, de désespoir et de perte de concentration observés chez Boucher iront en augmentant avec le temps, avait prédit le D^r Morissette lors de ces audiences.

M^r Normandeau craignait que l'isolement prolongé affecte les capacités physiques et mentales de son client au point de miner sa préparation au procès, ce pourquoi il demandait un transfert. Le juge Kevin Downs a refusé, invoquant le profil «unique et particulier» de Maurice Boucher. M^r Normandeau a perdu sa cause en appel. Il tente maintenant de convaincre la Cour suprême du Canada de trancher la question. Il ignorait tout des démarches entreprises par Robert Lemieux.

Avec la Presse canadienne

Le 11 septembre: et vous, lecteurs?

Lorsque deux avions ont percuté le World Trade Center, il y a trois mois, on a dit que rien ne serait plus pareil. Êtes-vous de cet avis? Le 11 septembre a-t-il changé quelque chose d'important? L'ampleur de l'acte terroriste a-t-elle modifié votre vision du monde et vos comportements? Bref, en quoi le 11 septembre a-t-il changé la vie, votre vie? Répondez par un court texte (de 100 à 200 mots). Le Devoir publiera les meilleurs le 31 décembre. L'adresse: 11septembre@ledevoir.com.

ASSURANCE

SUITE DE LA PAGE 1

gouvernement fédéral dans ce dossier. Si tel était le cas, elle se dit toujours prête à reprendre les pourparlers pour que le Québec récupère les 400 millions de la caisse d'assurance-emploi fédérale nécessaires à la création du programme de congés parentaux québécois.

Les avocats du gouvernement s'attendent à une bataille judiciaire qui pourrait durer de deux à trois ans. En outre, une décision favorable au Québec amènerait sans aucun doute le gouvernement fédéral à faire appel à la Cour suprême. En bout de course, cependant, une décision maintenue en faveur du Québec forcerait probablement Ottawa à abandonner son programme de congés parentaux.

Annoncé il y a cinq ans par le premier ministre Bouchard, le programme d'assurance parentale québécois est plus généreux que celui d'Ottawa. Il offrira aux parents le choix entre un congé de 40 semaines avec un taux de remplacement du revenu de 75 % et un congé de 50 semaines à un taux de 70 % pour les 25 premières semaines et de 55 % pour les suivantes. Le régime serait également accessible aux pères ainsi qu'aux travailleurs autonomes et à temps partiel.

La ministre Goupil aurait d'ailleurs pu s'en prendre à l'article 69,2 de la Loi sur l'assurance-emploi, qui indique que le gouvernement fédéral doit réduire son taux de cotisation si une province offre un programme d'assurance parentale égal ou supérieur. Un tel recours aurait toutefois nécessité de nouvelles négociations avec Ottawa pour s'entendre sur le montant des transferts fédéraux.

En visant les articles 22 et 23 de la Loi sur l'assurance-emploi, qui décrivent le programme de prestations fédérales de maternité ainsi que son fonctionnement, Québec attaque le cœur du programme et, du même coup, l'inertie du gouvernement Chrétien à reconnaître la compétence québécoise. La ministre Goupil a été claire à ce sujet.

«Un renvoi à la Cour d'appel nous permet d'aller rapidement à l'essentiel. [...] Nous voulons démontrer au fédéral que nous ne lâcherons pas. Il y a unanimité au Québec. Ce n'est pas un dossier politique mais social. [...] Parfois, il faut forcer l'autre partie à venir s'asseoir à côté.»

Québec souhaite toujours récupérer la totalité des cotisations payées par les parents québécois et servant au régime fédéral de prestations de maternité. Ottawa s'y oppose, offrant plutôt de verser les montants réclamés par les parents pour lesdites prestations. Ce litige s'élève à 60 millions de dollars.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

PEAU

SUITE DE LA PAGE 1

en période de rentrée des classes. «Nous subissons les soubresauts de l'économie. Mais les Argentins aiment lire et les livres d'école se vendent toujours. Même en époque d'hyperinflation, on s'en sortait, les prix baissaient mais les frais aussi. Même au début des années 90, quand il y a eu la parité peso-dollar et que les livres sont devenus chers.»

José gagnait très bien sa vie. Cristina, née dans une famille modeste (son père était épicière), n'avait pas besoin de travailler. Ils ont acheté une grande villa de deux étages, sept chambres, quatre salles de bains. L'été, ils prenaient six semaines de vacances. À Mar del Plata, en Argentine, ou à Punta del Este, la station balnéaire uruguayenne des nouveaux riches argentins. Les enfants fréquentaient les meilleurs collèges de la ville. Marianela, la plus âgée, le Cangallo School, un institut privé allemand qui coûtait 220 \$ par mois. La famille dinait souvent au restaurant. Elle multipliait les sorties: théâtre, cinéma, spectacles. Les dimanches s'écoulaient autour d'un asado (barbecue) et la maison familiale résonnait des chants des amis.

En 1993, tout s'est gâté. «J'ai été victime d'un complot», explique José. Un concurrent a payé un pot de vin au fisc et, dans ce pays sans sécurité juridique, cela m'a été fatal. J'étais en règle, pas d'employés au noir, je payais mes impôts. Mais nos magasins ont été fermés trois jours en pleine rentrée des classes. Je suis resté avec un stock de livres sur les bras. J'ai perdu 600 000 \$. On ne s'en est jamais remis.» Pendant trois ans, il a lutté. Un crédit pour en payer un autre. Il a licencié les deux tiers de ses employés. En vain. En 1996, avec 1,2 million de dollars de dettes, Expo-Livro a été déclarée en faillite. José et Cristina ont tout perdu.

SENGHOR

SUITE DE LA PAGE 1

France, un ami», a écrit hier le président français. D'autres responsables politiques français, du Parti socialiste et du RPR notamment, ont également rendu hommage au disparu.

Né le 9 octobre 1906 dans l'ancien comptoir portugais de Joal, dans un Sénégal qui constituait l'un des fleurons de l'ancien empire colonial français, Léopold Sédar Senghor avait fait des études supérieures de littérature à Paris.

Durant la Deuxième Guerre mondiale, il est prisonnier pendant deux ans en Allemagne. Après son retour de captivité, il entame une carrière politique dans la France libérée: élu député du Sénégal à l'Assemblée nationale en 1945, siège qu'il conservera jusqu'en 1959, il est secrétaire d'État à la présidence du Conseil sous Edgar Faure (1955) et ministre-conseiller du fondateur de la V^e République, le général de Gaulle (1959). En 1960, il est député à l'Assemblée législative du Sénégal nouvellement indépendant. Il est ensuite élu président.

Son exemplarité a été saluée, notamment pour avoir accepté de quitter le pouvoir en 1980 après avoir instauré dans son pays un climat de tolérance unique en Afrique. Il n'hésita néanmoins pas à emprisonner pendant douze ans l'un de ses rivaux, Mamadou Dia. Parallèlement à cette carrière politique qui a fait de lui l'un des «sages» de l'Afrique, Léopold Sédar Senghor avait poursuivi une œuvre littéraire abondante et louée pour son originalité.

Marié à une Française, l'ancien président du Sénégal vivait depuis plusieurs années à Verson, une petite commune du Calvados de 3600 âmes, à huit kilomètres de Caen. La semaine dernière, on avait appris qu'il était dans un état de santé «très critique». S'il avait dû choisir, Léopold Sédar Senghor disait que de sa «triple vie» d'homme politique, de professeur et de poète, il aurait sauvé ses poèmes. «C'est là l'essentiel», ajoutait-il. La poésie, «forme la plus accomplie» de la culture. La culture, «fondement et but ultime de la politique».

Ses poèmes et écrits étaient en français, langue dont il savait «les ressources pour l'avoir goûtée, mûchée, enseignée». «Chez nous, les mots sont naturellement nimbés d'un halo de séve et de sang; les mots du français rayonnent de mille feux, comme des diamants.» Par cette phrase, il donnait une clé de son œuvre, métissage de la négritude et de la francophonie.

À 17 ans, Senghor compose ses premiers poèmes, sous influence de Victor Hugo, Lamartine et Chateaubriand. En 1932, avec Aimé Césaire, il «invente» la théorie de la négritude parce que, dit-il, «nous sommes des métis culturels, parce que si nous sentons en nous, nous nous exprimons en français».

«Nous sommes des limantins qui, selon le mythe

Cristina a dû se retrousser les manches. «J'ai vendu des hot-dogs dans le quartier ouvrier de Pompeya. Je me levais à quatre heures du matin, je bossais jusqu'à neuf heures du soir. Je gagnais 900 \$ par mois. Je crois des gens qui me connaissent de l'époque des librairies et leurs réflexions étaient blessantes. Quand la police s'approchait, je devais partir en courant. Puis j'ai travaillé dans une boutique mais on m'a viré du jour au lendemain sans indemnité. On a dû arrêter d'acheter le journal, de dîner au restaurant. Je n'ai pas pris de vacances depuis quatre ans, pas mis les pieds au cinéma depuis deux ans. Comme j'étais garante pour les crédits, je ne peux plus quitter le pays et je n'ai pas le droit d'ouvrir une affaire jusqu'en 2009. On a coupé nos deux lignes de téléphone. Les enfants vont dans un collège public commun et courant. Depuis des années, je ne les vois plus guère et ils me font la gueule. J'ai enfin réussi à ouvrir ce petit négoce qui est au nom d'une amie et où je travaille douze heures par jour. Ces dernières semaines, les ventes ont baissé de 30 %. Ces derniers jours, j'ai peur d'être dévalisée. Mais je vais m'accrocher. J'aime mon pays. Et je n'ai pas le choix.»

Au volant de son taxi, José raconte: «Même si je n'avais pas été victime de ce complot, je ne sais pas si j'aurais pu m'en sortir. Avec la récession de ces dernières années, les gens n'ont plus un peso. Même pas pour un litre. D'une manière ou d'une autre, ce pays finit toujours par avoir la peau. J'aimerais que mes enfants partent vivre à l'étranger. Ici, il n'y a pas de futur. Dans mon taxi, j'ai déjà été attaqué six fois. Je ne sais jamais si je vais finir la journée vivant.»

Depuis quatre ans, José et Cristina sont séparés. Les problèmes économiques ont aussi fini par tuer leur relation. Ils vivent toujours dans leur belle maison, chacun à un étage. «Bientôt, ils vont nous la saisir», assure José.

africain, vont boire à la source comme jadis lorsqu'ils étaient quadrupèdes ou hommes.»

Senghor se révèle en 1945 avec un premier recueil, *Chants d'ombre*, une poésie lyrique où s'exprime la solitude de l'exilé, et *Le Regret du pays noir*, qui fait l'éloge de l'amour et de la beauté de la femme.

En 1948, *Hosties noires* raconte le combat des tirailleurs sénégalais morts pour la France. Ses recueils *Éthiopiennes* en 1956, *Nocturnes* en 1961, *Élégies majeures* en 1979, avec ses poèmes dédiés à Bourguiba, Martin Luther King et Georges Pompidou, son compagnon d'études supérieures de lettres, poursuivent cette poésie originale.

Une poésie aux formes classiques, très occidentales, en des versets rythmés, proche de Claudel ou de Saint-John Perse mais en même temps faite d'odeurs, de couleurs, de musiques où les mots comme «kora», «filao», «potopoto» et «saudade» appartiennent au patrimoine et au quotidien africains. Le poète Pierre Emmanuel saluait en Senghor ce «français d'ébène aux odeurs si cambriées».

Parallèlement à sa poésie, les cinq volumes de *Liberté I, II, III, IV et V*, de 1964 à 1992, recueillent ses textes politiques. *Assimiler sans s'être laissé assimiler*, sa devise d'homme politique, valait également pour son art poétique, parfois contesté parce que «trop blanc pour les Africains et trop noir pour les Blancs».

Léopold Sédar Senghor était membre de l'Académie française. «Magicien des mots, Léopold Sédar Senghor incarnait les beautés de l'âme africaine. Par son goût éminent du dialogue et sa soif de l'autre, il fut un magnifique passeur de cultures entre les civilisations», a écrit hier Jacques Chirac.

Léopold Sédar Senghor était l'un des derniers grands chefs d'État d'Afrique francophone à avoir lutté pour l'indépendance de son pays.

Parmi ses pairs, Habib Bourguiba, décédé le 6 avril 2000 à 96 ans, avait été surnommé «le Combattant suprême» pour avoir arraché l'indépendance de la Tunisie à la France en 1956. Il avait été destitué le 7 novembre 1987 pour «incapacité physique» et remplacé par son premier ministre de l'époque, Zine el-Abidine Ben Ali. Félix Houphouët-Boigny, décédé en 1993 à 88 ans, a dirigé la Côte-d'Ivoire de l'indépendance, en 1960, jusqu'à sa mort. Ahmed Sékou Touré a quant à lui gouverné d'une main de fer la Guinée depuis son indépendance, en 1958, jusqu'à sa mort, en 1984.

Au Maroc, le roi Mohammed V a obtenu l'indépendance de son pays en 1956, après plusieurs années de lutte qui lui ont valu d'être exilé par la France en Corse puis à Madagascar.

En Algérie, Ahmed Ben Bella a été le premier président après l'indépendance, acquise en 1962 à l'issue d'une guerre sanglante de plus de sept ans. Il sera renversé par Houari Boumédiène en 1965.

Restaurant Gutenberg - cuisine française qui fait bonne impression

► CE MIDI: Entrée + ballotine de saumon aux crevettes + dessert • 19\$

Veillez noter que nous serons fermés du samedi 22 décembre au 2 janvier 2002 inclusivement.

Le Gutenberg souhaite de joyeuses Fêtes à toute sa clientèle.

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • ☎ Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.airs.com